

## Syndicat Départemental EAU47

### Procès-verbal du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> mars 2022

L'an deux-mille-vingt-deux, le premier mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au centre d'animation de la Bartère à Casteljaloux sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC

Date de convocation : 23/02/2022

**Nombre de délégués en exercice** : 287

#### Étaient présents :

**Présidente** : Madame Geneviève LE LANNIC.

#### **Vice-présidents territoriaux** :

Mesdames et Messieurs : Françoise LABORDE (La Sauvetat sur Lède), Jean-Pierre VICINI (Thouars-sur-Garonne), Julie CASTILLO (Casteljaloux), Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Pierre MOULY (2 voix : Fumel et Si la Lémance), Pierre SICAUD (Castillonnès) et Pierre IMBERT (Caumont sur Garonne).

#### **Délégués titulaires ou suppléants** :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÊLON et Joël JACOB (Aiguillon), Michel GRIMAUD (Allemans du Dropt), Patrick LABAISSE (Allez et Cazeneuve), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Jean-Luc AGNIC (Birac sur Trec), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), Pierre PRUNET (Bourgougnague), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), Philippe TAMBORSKI (Boussès), Laurent VIDALE (Buzet sur Baïse), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuve), Alain BAYSSIE (Cassignas), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Line LALAUURIE (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Patrick CHAUTEAUD (Castelnau sur Gupie), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Gérard DELCOUSTAL (Clairac), Dominique ORLIAC (Clermont Dessous), Rémi MOREAU (Coulx), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Julien ERNOUT (Doudrac), Alain DELANNE (Duras), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Michel PONTTHOREAU (Fargues sur Ourbise), Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Gilbert DUFOURG (Fauillet), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Christine PUJOL (La Croix Blanche), Danièle LAMBROT (Labastide Castel Amouroux), Marc BIRAU (Labretonie), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Adrien BAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jean-François GUILLOT (Laperche), Ludovic BIASOTTO (Lavardac), Christophe

SCHLATTER (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédât), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévigac de Guyenne), Alain LARQUEY (Longueville), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Alain PASCAL (Marmande), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), Jaques CHAPOLARD (Mézin), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Isabelle LENSEIGNE (Moncrabeau), André MESSINES (Monheurt), Michel PAGES (Monségur), Jean-Michel BOSC (Montastruc), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Pascal DANDY (Monviel), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Henry MATTANA (Pailloles), Serge CADIOT (Pardaillan), Manoel VAN CAUTER (Parranquet), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christian LAGARDÈRE (Puch d'Agenais), Cécile DURGUEIL (Pujols), Thierry TRIAYRE (Rayet), Jean-Pierre ISSERT (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Jacques POITEVIN (Roumagne), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Janine CHAPPERT (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU (Saint Jean de Duras), Stéphanie GHIRARDI (Saint Laurent), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Gérard PROCEDES (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Yann BIHOUEE (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT (Sainte Bazeille), Martine BABIN (Sainte Gemme Martailac), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Bernard PATISSOU (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Jean-Pierre LANDAT (Tonneins), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Daniel FRICARD (Vianne), Gérard RÉGNIER (Villeneuve sur Lot), Alain DALLA MARIA (Villeteau) et Pierre GRANGE (SI Garonne Gascogne).

**Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :**

Mesdames et Messieurs : Marie-Lise BORIS (Longueville), Pierre-François FEDONI (Saint Martin Petit), Jean-Pierre LESTABLE (Villeteau) et Olivier AILLET (Engayrac).

**Étaient absents ou excusés :**

Nadège BISSIÈRES (Agré), Jean-Marie PONS (Allons), Romain JOLLY (Auradou), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Brigitte PAYERAS (Beaugas), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES et Damien LELAURAIN (Bias), Jacques DUBICKI (2 voix : Blanquefort sur Briolance et SI La Lémance), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Alain LORENZELLI (Bruch), Martin LAVOYER (Brugnac), Nicole GÉRIEN (Cahuzac), Yannick SEMPÉ (Calignac), Christian GILLET (Casseneuil), Didier RIVIÈRE (Castella), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Christian LAPORTE (Condezaygues), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (2 voix : Cuzorn et SI La Lémance), Michel MASSET (Damazan), Gilbert GUÉRIN (Dausse), Yolande MARIA (Dolmayrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Sylvain DA DALT (Durance), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Serge LARROCHE (Espiens), Sophie MARTIN (Ferrensac), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Georges LEBON (Galapian), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Séverine BANCON (Grateloup Saint Gayrand), Guy VICTOR (HautePAGE la Tour), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeilles), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Joël BERNARD (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Alain GIBRAT (Laugnac), Habib HANANA (Lauzun), Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIÈRE

(Masquières), François BOUYOU (Mazières Naresse), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Henri CORBEL et Patrick FERRÉ (Monflanquin), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Stéphane MARTIN (Montauriol), Laurent AUROUX (Montaut), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Yoann KEMPEN (Moulinet), Serge COSTELLA (Moustier), Maurice PIERRE (Nicole), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Marc SCHMITZ et Jean-François BONNET (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Guillaume MIOSSEC (Pinel Hauterive), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Christiane LAFAYE-LAMBERT (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Bernard REGNARD (Saint Amans du Pech), Jean-Pierre HUERGA (Saint Antoine de Ficalba), Laura PÉNICAUD (Saint Astier), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal) ; Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Christelle BAISIR (Saint Georges), Marie-Line CRAGNOLINI (Saint Léon), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Jean-Michel FOURTEAU (Saint Pé Saint Simon), Grégory CAMARA GONZALES (Saint Pierre de Buzet), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Marc PÉNICAUD (Saint Salvy), Marie-Thérèse MÉROT (Saint Sardos), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Daniel LESTIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrick JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Janick CAZETTE (Salles), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas), Alain BROUILLET (Sénestis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémons), Alexandre BOUSQUET (Varès), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN et Michel LAVILLE (Villeneuve sur Lot), Guillaume MOLIÉRAC (Villeréal), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintrailles), Jean-Marie BAZAS (SI Garonne Gascogne) et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

**Les services du Syndicat EAU47 étaient représentés par :**

Mesdames et Messieurs : Gérard PÉNIDON (Directeur Général des Services), Karine ROMERO (Directrice Générales Adjointe des Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Technique), Aurélie TINGAUT (Responsable du Service Finances), Nathalie CLARISSOU (Responsable du Service Ressources Humaines), Alexandra BRAAK (Responsable du Service Public d'Assainissement Non Collectif), Corinne ZORZI (Responsable du Service Marchés Publics, Logistique, Foncier), Lionel SEMPÉ (Responsable du Service de contrôle des contrats de DSP), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie d'EAU47), Justine LEBOURGEOIS (Service Finances), Océane GARRIC (Service contrôle des contrats de DSP), Mickaël ROHÉE (Service technique), Solène TRIBAK et Martine BUSOLIN (Services administratifs de la Régie de Casteljaloux) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale).

**Secrétaire de Séance** : Pierre SICAUD (Castillonnès).

Le Procès-verbal de la réunion du 25 novembre 2021 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

- Administration Générale
- Finances
- Délégation de service public
- Foncier
- Questions diverses

Il est précisé que le diaporama diffusé lors de la séance est annexé au présent procès-verbal. Les observations formulées lors du Comité y sont inscrites.

En préambule, le Directeur présente trois nouveaux agents ayant intégré récemment les équipes du siège du Syndicat : Justine LEBOURGEOIS, Service Finances, Océane GARRIC, Service Contrôle des contrats de délégation de service public, et Mickaël ROHÉE, maître d'ouvrage sur les territoires du Nord de Marmande et de Garonne.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

*Délibérations n°22-001-C et 22-002-C*

### 1. Installation des délégués à diverses instances, en remplacement des délégués titulaires et/ou suppléants :

Certains délégués au Comité du Syndicat EAU47 ont été remplacés par les collectivités adhérentes pour divers motifs. Le Comité syndical a procédé aux installations des nouveaux délégués aux instances suivantes :

Territoire	Commune	EPCI	Ancien délégué	Nouveau délégué
ALBRET	Sos	Albret Cté 15.12.2021	Patrick TONIN (titulaire) Nicole PRÉVOT (suppléante)	Nicole PRÉVOT (titulaire) Patrick TONIN (suppléant)
SUD DU LOT	Aiguillon	CC Confluent 28.02.2022	M. Joël JACOB (titulaire)	M. Christian GIRARDI (titulaire)

Les nouveaux délégués ne prendront leur fonction qu'une fois le caractère exécutoire des délibérations acquis.

- **Le Comité décide, à l'unanimité des membres présents, l'installation des délégués ci-dessus au Syndicat EAU47.**

### 2. Adoption des Statuts et du Règlement Intérieur de la Régie d'Exploitation EAU47

Les Statuts de la Régie EAU47 et le Règlement Intérieur de son Conseil d'Exploitation doivent être adoptés suite au renouvellement des instances du Comité de septembre 2020.

Les Statuts ont pour but de fixer les règles générales administratives et financières de la Régie d'Exploitation des services d'eau potable et d'assainissement d'EAU47. Le Règlement Intérieur fixe le mode de fonctionnement du Conseil d'Exploitation de la Régie d'Exploitation des services d'eau potable et d'assainissement d'EAU47. Il complète les Statuts.

Le Comité a été appelé à valider ces Statuts et Règlement Intérieur, joints en annexe de la note d'information.

Par ailleurs, le Conseil d'Exploitation procèdera le 8 mars prochain à l'élection de ses Président et Vice-Président.

- **Le Comité adopte, à l'unanimité des membres présents, et sans correction les Statuts de la Régie EAU47 et le Règlement intérieur du Conseil d'Exploitation de la Régie.**

### 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape essentielle de la procédure budgétaire. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du Syndicat préalablement au vote du Budget Primitif.

Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif. Au cours de ce débat, des orientations doivent être fixées ou entérinées pour permettre l'élaboration du projet de Budget Primitif.

Le DOB a pour objectifs :

- D'établir un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour chaque compétence exercée ainsi que pour les investissements de la structure,
- De piloter les finances du Syndicat EAU47, de façon prospective, en respectant certains ratios prudentiels (capacités d'autofinancement et de désendettement).

Les ratios de pilotage utilisés ont été analysés pour évaluer la capacité d'autofinancement et les possibilités de financement des investissements. Le débat s'est appuyé sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui a été annexé à la convocation du Comité.

Le ROB comprend :

- Les orientations budgétaires,
- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- Les engagements pluriannuels envisagés,
- Des informations sur la structure et la gestion de la dette contractée.

Pour chacun des budgets, ont été présentés les documents relatifs à l'évolution des principaux postes budgétaires et notamment la masse salariale, l'analyse des marges de manœuvre et l'endettement.

Les principales orientations budgétaires ont été proposées incluant les prévisions des travaux sur l'ensemble des territoires pour l'exercice 2022 comme envoyé à tous les délégués (voir le diaporama joint).

- **Le Comité , après avoir débattu, à la majorité des membres présents (141 voix pour et 2 abstentions), a pris acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire par une délibération spécifique pour l'exercice 2022 , selon les modalités prévues par le Règlement Intérieur du Comité Syndical, et sur la base des éléments détaillés dans le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).**

### 4. Modification des conditions d'évolution des tarifs applicables aux usagers de la Régie d'Exploitation d'EAU47

Les conditions économiques connues depuis l'année 2021 montrent que le blocage des tarifs applicables aux usagers de la régie d'EAU47 entraîne un déséquilibre financier des comptes de la régie qu'il est urgent de corriger. En effet, l'augmentation des coûts de l'énergie, des réactifs de traitement, des carburants, des matériaux et des équipements alourdissent notablement les charges d'exploitation.

Par ailleurs, la production d'eau potable à partir des eaux de la Baïse dont les teneurs en Métolachlore sont particulièrement élevées, sous les injonctions de l'ARS, a entraîné depuis fin 2020 une dérive alarmante des charges d'exploitation de l'usine. Ainsi, les quantités de charbon actif en poudre ont considérablement augmenté et la fréquence de renouvellement des filtres à charbons actifs en grains est 3 fois supérieure à ce qui était prévue lors de la mise en route de l'usine (2008).

Il a donc été proposé à l'assemblée de mettre en place des mesures susceptibles de rééquilibrer le budget de fonctionnement de la régie « eau potable » à savoir :

- a) **Application d'une formule annuelle d'actualisation des prix d'eau potable et d'assainissement pour les usagers de la Régie d'EAU47, identique à celle prévue dans les contrats de délégation de service public, permettant de tenir compte de l'évolution des prix de l'électricité, des matériaux, des services et des salaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Les tarifs de base de la Régie d'Exploitation EAU47, pour l'eau et pour l'assainissement, sont actualisés une fois par an, en décembre, en application de la formule d'indexation suivante :

$$P_{n+1} = P_n \times K$$

Où  $P_n$  est le tarif de l'année  $n$  et  $P_{n+1}$  est le tarif qui s'applique au 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivante

et où  $K$  est le coefficient composé de la manière suivante :

$$K = 0,15 + 0,48 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_{n-1}} + 0,08 \frac{010534763_n}{010534763_{n-1}} + 0,20 \frac{FSD2_n}{FSD2_{n-1}} + 0,09 \frac{TP10a_n}{TP10a_{n-1}}$$

**La valeur des index de base est celle définitive de janvier 2022.**

Index	Descriptif de l'index	Identifiant
ICHT-E	Coût horaire du travail, tous salariés, de la Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution, base 100 en décembre 2008.	publié sur le site Web du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
010534763	Électricité tarif bleu professionnel option heures creuses base 100 en 2015	publié sur le site web du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
FSD2	Frais de services divers 2, modèle de référence n°2, base 100 en juillet 2004.	publié sur le site Web du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
TP10a	Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux, base 100 en janvier 2004.	publié sur le site Web du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment

- Pour déterminer les tarifs de l'année  $n+1$  applicables au 1<sup>er</sup> janvier  $n+1$ , la valeur des index  $n$  est celle connue au 1<sup>er</sup> novembre de l'année  $n$ , publiée sur le site Internet du Moniteur ; la valeur des index  $n-1$  est celle connue au 1<sup>er</sup> novembre de l'année  $n-1$  publiée sur le site Internet du Moniteur ;
- Les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement ainsi indexés sont arrondis à deux décimales pour l'abonnement et à quatre décimales pour la partie proportionnelle ;

- Un mois avant chaque facturation, la Régie EAU47 et le Syndicat révisent les tarifs avec le détail du calcul de la formule de variation et, le cas échéant, transmettent aux délégataires chargés de la facturation pour le compte de la Régie EAU47 ;
- En cas de changement d'un index de la formule d'indexation, le raccordement est effectué par le système de la double fraction appliqué sur les valeurs au dernier mois de publication commune ;
- Dans le cas où l'un des paramètres définis ci-dessus cesserait d'être publié, il sera substitué par des paramètres équivalents.

Il est précisé que cette formule d'actualisation laisse à l'Assemblée la possibilité d'appliquer toute autre augmentation par ailleurs.

**b) Application d'une formule d'actualisation au Bordereau des Prix utilisé pour l'établissement des devis des travaux réalisés par la régie (branchements notamment) ; La formule sera la même que celle prévue pour l'actualisation des Bordereaux des Prix dans les contrats de délégation de service public au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

- Les travaux neufs d'eau potable et d'assainissement réalisés par la régie d'Exploitation EAU47, sont évalués d'après les Bordereaux de Prix validés en Comité ; les prix unitaires étant affectés des coefficients d'actualisation suivants :

$$P_n = P_0 \times [0,15 + 0,45 \times \text{FSD2}_n / \text{FSD2}_0 + 0,40 \times \text{TP10a}_n / \text{TP10a}_0]$$

Où :

Index	Descriptif de l'index	Identifiant
FSD2	Frais de services divers 2, modèle de référence n°2, base 100 en juillet 2004.	publié sur le site Web du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment
TP10a	Canalisations, égouts, assainissement et adduction d'eau avec fournitures de tuyaux, base 100 en janvier 2004.	publié sur le site Web du Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment

- Les prix seront indexés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier ;
- Lors de l'indexation des tarifs de l'année n, la valeur des index „ est celle connue au 1<sup>er</sup> janvier de l'année n, publiée sur le site Internet du Moniteur ;
- La valeur des index de base ( $P_0$ ,  $\text{FSD2}_0$ ,  $\text{TP10a}_0$ ) est celle définitive de janvier 2022.
- Les tarifs ainsi indexés sont arrondis à deux décimales ;
- En cas de changement d'un index de la formule d'indexation, le raccordement est effectué par le système de la double fraction appliqué sur les valeurs au dernier mois de publication commune ;
- Dans le cas où l'un des paramètres définis ci-dessus cesserait d'être publié, les parties se mettent d'accord pour lui substituer un ou des paramètres équivalents qui feront l'objet d'un échange de lettres avec accusé de réception ;
- $P_n$  est le prix applicable pour l'année n ;
- $P_0$  est le prix de base indiqué dans les Bordereaux des prix, applicable pour l'année 2022 ;
- Les prix ainsi déterminés sont utilisés pour les travaux réalisés l'année n ;

**c) Augmentation des tarifs de l'eau potable des secteurs gérés en régie de 0,07 € HT / m<sup>3</sup> (part exploitation de la consommation)**

Secteur en Régie	Abonnement en € HT / semestre		Consommation en € HT / m <sup>3</sup>		
	Part investissement	Part exploitation	Part investissement	Part exploitation	
EX SUD D'AGEN	RMDP	45,00	RMDP	1,4200	
CASTELJALOUX ville		43,00		1,1700	
PORTE DES LANDES		43,00		1,1700	
AMBRUS		30,00		1,1700	
BARBASTE		30,00		1,1700	
LAVARDAC		30,00		1,3700	
NÉRAC centre-ville		30,00		1,1700	
POMPIEY		30,00		1,4200	
VIANNE Centre bourg		30,00		1,7500	
XAINTRAILLES		43,00		1,1700	
MONTGAILLARD					
GROS CONSOMMATEURS		90,00		0,7150	

d) Ajustement de la valeur de la redevance de prélèvement facturée aux usagers de la régie à 0,10 €/m<sup>3</sup>

Le Comité valide à l'unanimité des membres présents, pour les usagers de la Régie EAU47 :

- l'application d'une formule annuelle d'actualisation des prix d'eau et d'assainissement, identique à celle prévue dans les contrats de délégation de service public, permettant de tenir compte de l'évolution des prix de l'électricité, des matériaux, des services et des salaires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- l'application d'une formule d'actualisation au Bordereau des Prix utilisé pour l'établissement des devis des travaux réalisés par la régie (branchements notamment) selon la même formule prévue pour l'actualisation des Bordereaux des Prix dans les contrats de délégation de service public au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- l'augmentation des tarifs de l'eau potable des secteurs gérés en régie de 0,07 € HT / m<sup>3</sup> (part exploitation de la consommation) ;
- l'ajustement de la valeur de la redevance de prélèvement à 0,10 €/m<sup>3</sup>.

L'ensemble de ces tarifs sera applicable dès que les délibérations correspondantes auront acquis leur caractère exécutoire.

##### 5. Participation pour les frais de branchements particuliers au réseau AEP

Le forfait appliqué pour la réalisation d'un branchement d'eau potable d'une longueur inférieur ou égale à 10 mètres est fixé depuis plus de 15 ans à 600 € net. La différence entre le coût réel de ce branchement (entre 1 200 et 1 400 € H.T. selon les contrats et la régie) est supportée par le Syndicat sur le budget « eau potable mutualisé ».

Le coût d'un même branchement dans les collectivités voisines compétentes en eau potable est trois à quatre fois plus élevé.

De plus, l'assemblée a souhaité porter le taux de renouvellement des canalisations de 1% à 1,5%, augmentant ainsi les dépenses d'investissement d'environ 4 M€ par an. Il apparaît donc souhaitable de prévoir une augmentation des recettes pour compenser l'augmentation des dépenses.

Il a donc été proposé au Comité de porter le forfait pour la réalisation d'un branchement particulier d'eau potable d'une longueur inférieure ou égale à 10 mètres de 600 € à 1 000 €.

EAU POTABLE Nature du branchement au réseau public	FINANCEMENT du Branchement
1 - Branchement d'un immeuble à créer	<u>Participation pour frais de branchement au réseau</u>
2 - Branchement d'un immeuble existant	Jusqu'à 10 m : <b>1 000 € TTC à la charge de l'utilisateur</b> Au-delà de 10 m et jusqu'à 100 m : 75 % à la charge de l'utilisateur 25 % à la charge d'EAU47 (sur devis)
3 - Branchement d'un immeuble existant alimenté en eau par un puits	Au-delà de 100 m : Non raccordable par un équipement propre ==> Extension de réseau
4 - Branchement d'un immeuble sous maîtrise d'ouvrage publique à créer si usage privé	Mêmes règles que ci-dessus
5 - Branchement d'un immeuble sous maîtrise d'ouvrage publique à créer si usage public (sauf arrosage)	100 % à la charge d'EAU47 (sur devis)
6 - Branchement d'un diamètre supérieur à 32 mm	75 % du coût réel à la charge du demandeur 25 % du coût réel à la charge d'EAU47 (sur devis)
7 - Rajout de compteur(s) supplémentaire(s) sur branchement déjà existant	

ASSAINISSEMENT COLLECTIF	FINANCEMENT du Branchement
1 - Branchement d'un immeuble	<u>Participation aux frais de branchement au réseau</u>
2 - Branchement supplémentaire sur réseau existant pour un immeuble déjà raccordé	Jusqu'à 10 m : 1 400 € TTC à la charge de l'utilisateur Au-delà de 10 m et jusqu'à 50 m : 75 % à la charge de l'utilisateur 25 % à la charge d'EAU47 (sur devis) Au-delà de 50 m et jusqu'à 100 m : 100 % à la charge de l'utilisateur Au-delà de 100 m : Non raccordable par un équipement propre ==> Extension de réseau

3 - Branchement d'un immeuble existant sur réseau neuf	Participation aux frais 1ère boîte de branchement : gratuite 300 € par boîte supplémentaire (sur décision d'EAU47)
4 - Branchement d'un lotissement à créer	Participation aux frais de branchement au réseau : 75 % du coût réel à la charge du lotisseur 25% du coût réel à la charge d'EAU47 (sur devis)

- Le Comité valide à la majorité des membres présents (140 voix pour, 1 voix contre et 2 absents), l'augmentation de la participation pour les frais de branchements particuliers au réseau d'eau potable jusqu'à 10 m à 1 000 € TTC pour les secteurs en DSP et en régie.

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

*Délibérations n°22-008-C et 22-009-C*

### 6. Protocole d'achèvement du contrat de délégation de service public Eau potable de la commune de Bias

Le 31 décembre 2017, le contrat de délégation de service public de l'Eau Potable pour la commune de Bias à son délégataire VEOLIA est arrivé à échéance.

À l'issue d'une procédure de consultation, l'Assemblée syndicale a souhaité confier la gestion des services de distribution d'eau potable à la société AGUR.

Un procès-verbal de remise des ouvrages a été établi entre le délégataire sortant (VEOLIA) et le délégataire entrant (AGUR) en date du 29 décembre 2017.

Ce procès-verbal établi lors de la visite contradictoire des ouvrages par les délégataires fait état des travaux de renouvellement à finaliser.

La balance ci-dessous, laisse apparaître la somme de **14 889,44 €** qu'EAU47 s'engage à reverser à VEOLIA :

Eau potable	Dû par VEOLIA	Dû par EAU47
Travaux réalisés		1 686,65 €
Participations aux branchements neufs		7 660,79 €
Créances irrécouvrables		140,08 €
Redevance Prélèvement		5 402,00 €
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>14 889,52 €</b>
<b>Solde en faveur de VEOLIA</b>	<b>14 889,52 €</b>	

Le Comité a été amené à accepter les sommes qu'EAU47 devra reverser à VEOLIA dans le cadre du protocole d'achèvement du contrat de DSP eau potable de Bias.

- Le Comité, à l'unanimité des membres présents :
  - approuve les termes du protocole d'achèvement du contrat de Délégation de Service Public Eau Potable pour la commune de Bias. Il valide le versement du solde de 14 889,52 € par EAU47 à VEOLIA,
  - donne quitus à VEOLIA pour sa gestion administrative, technique et financière dans le cadre de ce contrat et pour la transmission des ouvrages et des consignes d'exploitation à AGUR.

### 7. Avenant n°4 au contrat de délégation de service public Eau Potable du Sud de Marmande (plan de renouvellement) avec VEOLIA

Le contrat d'affermage de Service Public Eau Potable du territoire du Sud de Marmande, exploité par VEOLIA, se termine au 31 décembre 2022.

Les conclusions du contrôle réalisé par les services EAU47 nécessitent de redéployer le programme de renouvellement. Ainsi, il sera proposé le remplacement du renouvellement de 19 vannes par le renouvellement d'un stabilisateur de pression et de 11 branchements de particuliers, à valeur globale égale. C'est pourquoi le Comité Syndical, a été appelé à approuver le redéploiement de la dotation de ce programme de renouvellement, dans la limite des conditions financières totales initiales, passé avec le délégataire VEOLIA, selon le détail suivant :

Délégataire	Territoire	Dates contrat	N° avenant	Sommes à redéployer (non réalisé)	Proposition de réaffectations	Reste à redéployer
VEOLIA	SUD DE MARMANDE	2013-2022	4	14 250 €	14 250 €	0 €

- Le Comité valide à l'unanimité des membres présents, les termes de l'avenant n°4 au contrat de délégation de service public eau potable conclu avec le délégataire VEOLIA pour le secteur du Sud de Marmande suivant la réaffectation ci-dessus.

## FONCIER

*Délibération n°22-010-C*

### 8. Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2021

L'article L2241-1 du code général des collectivités prévoit que les collectivités territoriales doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières et que ce bilan soit annexé au compte administratif de la collectivité.

Le Comité syndical a été appelé à approuver les opérations effectuées en 2021, selon le détail suivant :

- Station de pompage Center Parcs :

Type	Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
Terrain	PINDÈRES	« La Grande Verrerie »	AD 509	MME LACOSTE	EAU47	525 €	00a 63ca	21/01

• Créations STEP :

Type	Commune	Adresse	Ref cad	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
Terrain	FOURQUES	« La Gardole »	C 862 et C 874	M. ET MME DURANTHON	EAU47	10 000 €	21a16ca	22/11
Terrain	SAUMÉJAN	« Le Bourg »	B 308	SARL BERMINE	EAU47	13 405 €	26a81ca	09/12

• Régularisation emprise château d'eau

Type	Commune	Adresse	Ref Cad	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Date
Terrain	FRANCESSAS	« St Caprais »	<b>ECHANGE</b> Acquisition de B 859 Cession de B 468	EAU47	Mr. DI GUISTO	15 €	02a40ca	22/06

• Le Comité adopte à l'unanimité des membres présents, le bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2021.

### POUVOIR ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

**Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 15 novembre 2021 :**

- 21\_147\_A Autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau collectif d'assainissement du Syndicat EAU47 accordée à une entreprise à Montayral- 15-nov.-21
- 21\_148\_D Servitude de passage de canalisations commune de CASTELJALOUX - 1-oct.-21
- 21\_149\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Leyritz Moncassin - 7-déc.-21
- 21\_150\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Casteljaloux - 7-déc.-21
- 21\_151\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Puch d'Agenais- 7-déc.-21
- 21\_152\_D Modification n° 1 pour le lot n° 2 Station d'épuration de la commune de FOURQUES SUR GARONNE, Territoire de Garonne, du marché de services n° 017/2016 : Maîtrise d'œuvre pour le renouvellement de stations d'épuration en 2 lots - 7-déc.-21
- 21\_153\_D Attribution du Marché de travaux n° 21021 pour la mise en œuvre d'une filière complémentaire sur l'Usine de production d'eau potable de Nazareth sur la commune de NERAC, Territoire de l'Albret - 7-déc.21
- 21\_154\_D Occupation du domaine public par un opérateur téléphonique commune de FRANCESCAS- 2-déc.21
- 21\_155\_D Occupation du domaine public par un opérateur téléphonique commune de CANCON - 3-déc.-21
- 21\_156\_D Mise à disposition d'une parcelle à la commune de BARBASTE- 29-nov.-21
- 21\_157\_D Occupation du domaine public par un opérateur téléphonique commune de ST PIERRE DE BUZET - 9 déc.-21
- 21\_158\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de NERAC - 7-déc.-21
- 21\_159\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de NERAC - 7-déc.-21
- 21\_160\_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de MEZIN - 7-déc.-21
- 21\_161\_D Emprunts Budgets EAU POTABLE MUTUALISÉ et ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ – 7 déc.-21

- 🔊 21\_162\_D Servitude de passage de canalisations commune de BOURNEL - 10-déc.-21
- 🔊 21\_163\_D Servitude de passage de canalisations commune de CASTELJALOUX - 10-déc.-21
- 🔊 21\_164\_D Acquisition de la parcelle commune de ALLEMANS DU DROPT - 10-déc.-21
- 🔊 21\_165\_D Servitude de passage de canalisations commune de CASTELJALOUX - 10-déc.-21
- 🔊 21\_166\_D Virements de crédit nécessaires pour faire face à la contre-passation des ICNE de l'exercice N-1 - 15-déc.-21
- 🔊 21\_167\_D Servitude de passage de canalisations commune de PUJOLS - 16-déc.-21
- 🔊 21\_168\_D Servitude de passage de canalisations commune de PUJOLS - 16-déc.-21
- 🔊 21\_169\_D Servitude de passage de canalisations commune de PUJOLS - 16-déc.-21
- 🔊 21\_170\_D Servitude de passage de canalisations commune de PUJOLS - 16-déc.-21
- 🔊 21\_171\_D Modification n°2 du marché de travaux n° 043-2020 Renouvellement de la station d'épuration des eaux usées (650 EH) – Commune de PRAYSSAS – Territoire du Sud du Lot - 7-févr.-21
- 🔊 21\_172\_D Modification n°1 du marché de service n°079-2019-L1 Mission de Maîtrise d'œuvre pour des travaux de modernisation des équipements de la station d'épuration et de modification du réseau de transfert des effluents - Commune de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT - Territoire du Nord du Lot - Lot n°1 : Renouvellement de l'arrivée des eaux usées et travaux de réhabilitation sur la station d'épuration de Sainte Livrade sur Lot - 2 groupes - 23-déc.-21
- 🔊 21\_173\_D Modification n°1 du marché de service n°079-2019-L2 Mission de Maîtrise d'œuvre pour des travaux de modernisation des équipements de la station d'épuration et de modification du réseau de transfert des effluents - Commune de SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT - Territoire du Nord du Lot - Lot n°2 : Création d'un bassin de stockage et de restitution des eaux usées de 200m<sup>3</sup> - 23-déc.-21
- 🔊 21\_174\_D Modification n° 1 pour le lot n° 1 commune de FOURQUES SUR GARONNE, Territoire de Garonne, du marché de services n° 017/2016 : marché de travaux n° 023/2020 concernant la réalisation de fouilles archéologiques (HADES = Pas d'incidence financière) - 16-déc.-21
- 🔊 21\_175\_D Modification n° 1 pour le lot n° 2 commune de SAINT PIERRE DE BUZET, Territoire Porte des Landes, du marché de services n° 017/2016 : marché de travaux n° 023/2020 concernant la réalisation de fouilles archéologiques (EVEHA = Pas d'incidence financière) - 16-déc.-21
- 🔊 21\_176\_DBIS Emprunts Budgets équilibre ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ - 20 déc.-21
- 🔊 21\_177\_DBIS Emprunts Budgets EAU POTABLE MUTUALISÉ MUTUALISÉ - 20-déc.-21
- 🔊 21\_178\_D AVENANT II à Convention d'Occupation du domaine public par l'opérateur FREE MOBILE commune de ST ANTOINE DE FICALBA - 20-déc.-21
- 🔊 22\_001\_D Déclaration sans suite de la consultation pour le Renouvellement des réseaux dans le bourg de la commune de SAUMEJAN - 5-janv.-22
- 🔊 22\_002\_D Convention d'occupation temporaire du domaine public - Parking de la Régie d'exploitation EAU47 à NERAC - 6-janv.-22
- 🔊 22\_003\_D Modification de marché n° 1 pour le Marché subséquent n° 21001L03S10102 concernant le Renforcement de l'alimentation de reprise de la commune de SAINT-ASTIER sur le territoire de Nord de Marmande - Accord cadre de référence : Accord cadre de travaux divers sur les réseaux d'alimentation en eau potable du Territoire Syndical en 6 lots n° 21001 - 11-janv.-22
- 🔊 22\_004\_A Autorisation déversement des eaux usées dans le réseau d'AC du Syndicat accordée à un société à Casteljaloux - 4-févr.-22
- 🔊 22\_005\_D Recrutement d'un agent en CDD de droit public pour accroissement temporaire d'activité – 20 janv.-22
- 🔊 22\_006\_D Attribution du marché de prestations similaires n° 22004 au marché de services n° 045/2020 concernant la vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente sur le Territoire Syndical en 2 lots - 1-févr.-22

**Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis 25 novembre 2021 :**

- 🔊 21\_065\_B Délibération cadre sur le temps partiel - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité
- 🔊 21\_066\_B Mise en place d'une prime au mérite pour les salariés de droit privé - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité
- 🔊 21\_067\_B Mise en place de passerelles entre groupes hiérarchiques pour les agents de droit privé - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité

- 21\_068\_B Modification du tableau des effectifs : création de postes suite à concours et recrutement - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité
- 21\_069\_Bis Création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité
- 21\_070\_B Admissions en non-valeur et créances éteintes aux budgets 2021 pour titres émis entre 2016 et 2020 - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité
- 21\_071\_B Convention type avec le BRGM pour l'accès aux forages - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité
- 21\_072\_B Demande de dégrèvement mairie de Lavardac : proposition de dégrèvement de 150 m3, soit 218,39 € TTC - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité
- 21\_073\_B Demande de prise en charge de travaux d'assainissement non collectif sur la commune de DURANCE (enregistrée sous 21\_073\_BBIS erreur de PJ) - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité
- 21\_074\_B Convention technique et financière avec la SEM47 pour l'aménagement d'une ZAC d'Habitations à MONTESQUIEU - 25-nov.-21 – accord à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 18 h 00.

Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 :

[www.eau47.fr](http://www.eau47.fr) - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.

Le secrétaire de séance  
Syndicat Départemental  
L'EAU  
EAU 47  
Monsieur Pierre SIGAUD

# Réunion du COMITÉ SYNDICAL

Mardi 1<sup>er</sup> mars 2022

*Annexe au Procès-verbal*

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Installation des délégués à diverses instances
- Adoption des Statuts et Règlement Intérieur de la Régie d'Exploitation EAU47

## FINANCES

- Débat d'Orientation Budgétaire 2022
- Evolution des tarifs applicables aux usagers de la Régie d'Exploitation d'EAU47
- Participation pour les frais de branchements particuliers au réseau AEP

## DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P)

- Protocole d'achèvement du contrat de délégation de service public eau potable de la commune de Bias
- Avenant n°4 au contrat de délégation du service public Eau Potable du Sud de Marmande avec VEOLIA

## FONCIER

- Bilan des cessions et acquisitions foncières effectuées en 2021

## QUESTIONS DIVERSES



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# ADMINISTRATION GÉNÉRALE

# 1. Installation des délégués à diverses instances

Territoire	Com-mune	EPCI	Ancien délégué	Nouveau délégué
ALBRET	Sos	Albret Cté 15.12.2021	Patrick TONIN (titulaire) Nicole PRÉVOT (suppléante)	Nicole PRÉVOT (titulaire) Patrick TONIN (suppléant)
SUD DU LOT	Aiguillon	CC Confluent 28.02.2022	M. Joël JACOB (titulaire)	M. Christian GIRARDI (titulaire)

## 2. Adoption des Statuts et du Règlement Intérieur de la Régie d'Exploitation EAU47

- Suite au renouvellement des instances, nécessité de valider les Statuts et le Règlement Intérieur

Statuts	Règlement Intérieur
Fixent les règles générales administratives et financières	Fixe le mode de fonctionnement



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# FINANCES

Le DOB participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière du syndicat préalablement au vote du budget primitif.

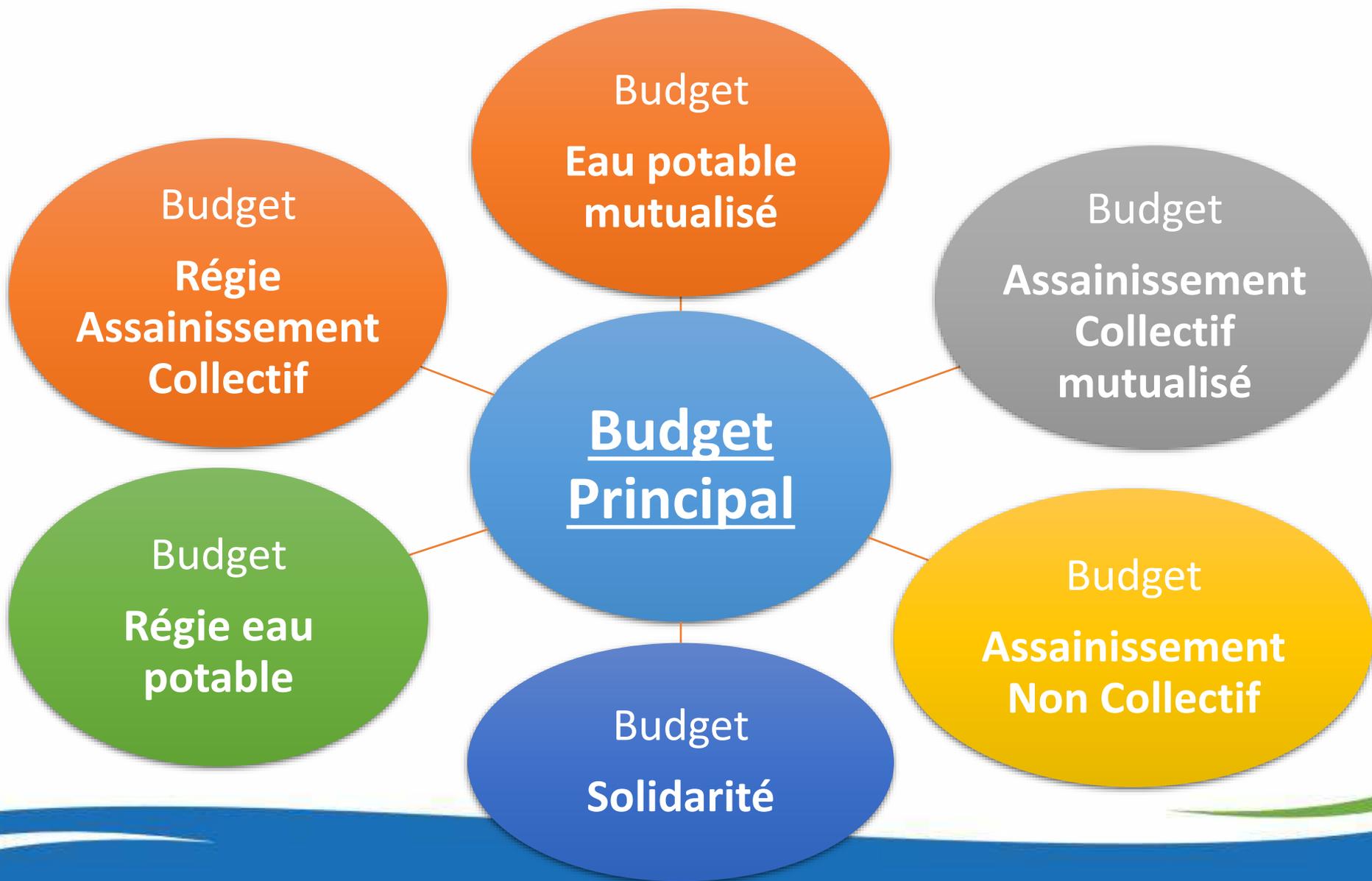
Conformément à l'article L. 2312-1 du C.G.C.T., il doit se tenir au sein du Comité Syndical dans les 2 mois précédant le vote du Budget Primitif.

## Objectifs du DOB :

### Présenter :

- l'évolution des dépenses et recettes
- la structure et la gestion de la dette
- l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel
- le Plan Pluriannuel d' Investissement (PPI)
- les orientations budgétaires envisagées.

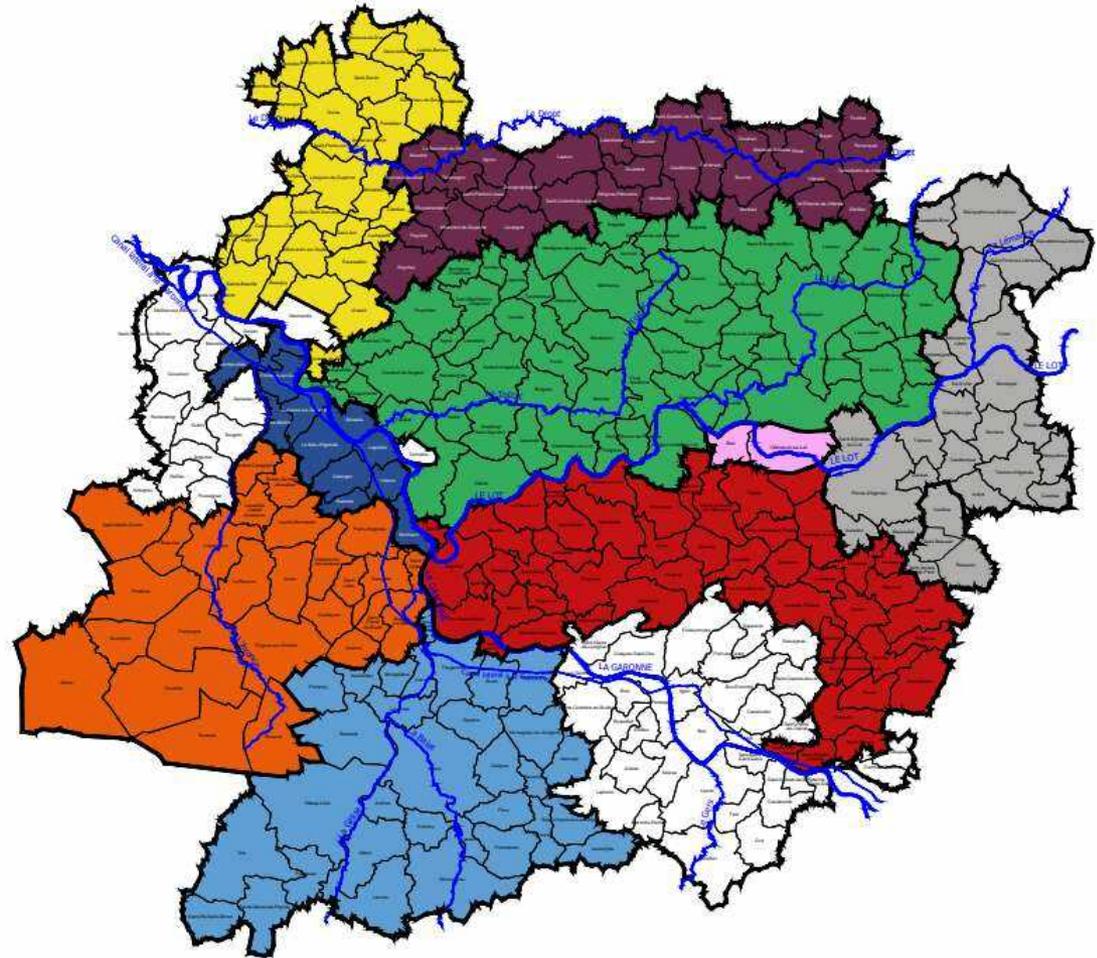
# Structure budgétaire d'EAU 47



## Budget Principal (M49)

Budget dans lequel figure l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement (fournitures, charges de personnels, charges locatives, communication...).

Ce budget est financé principalement par des Mouvements Inter-Budgets (MIB).



SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	5 428 939	4 534 816		948 766
RECETTES	5 428 939	4 774 851	708 731	
<b>Résultats :</b>		240 035	708 731	

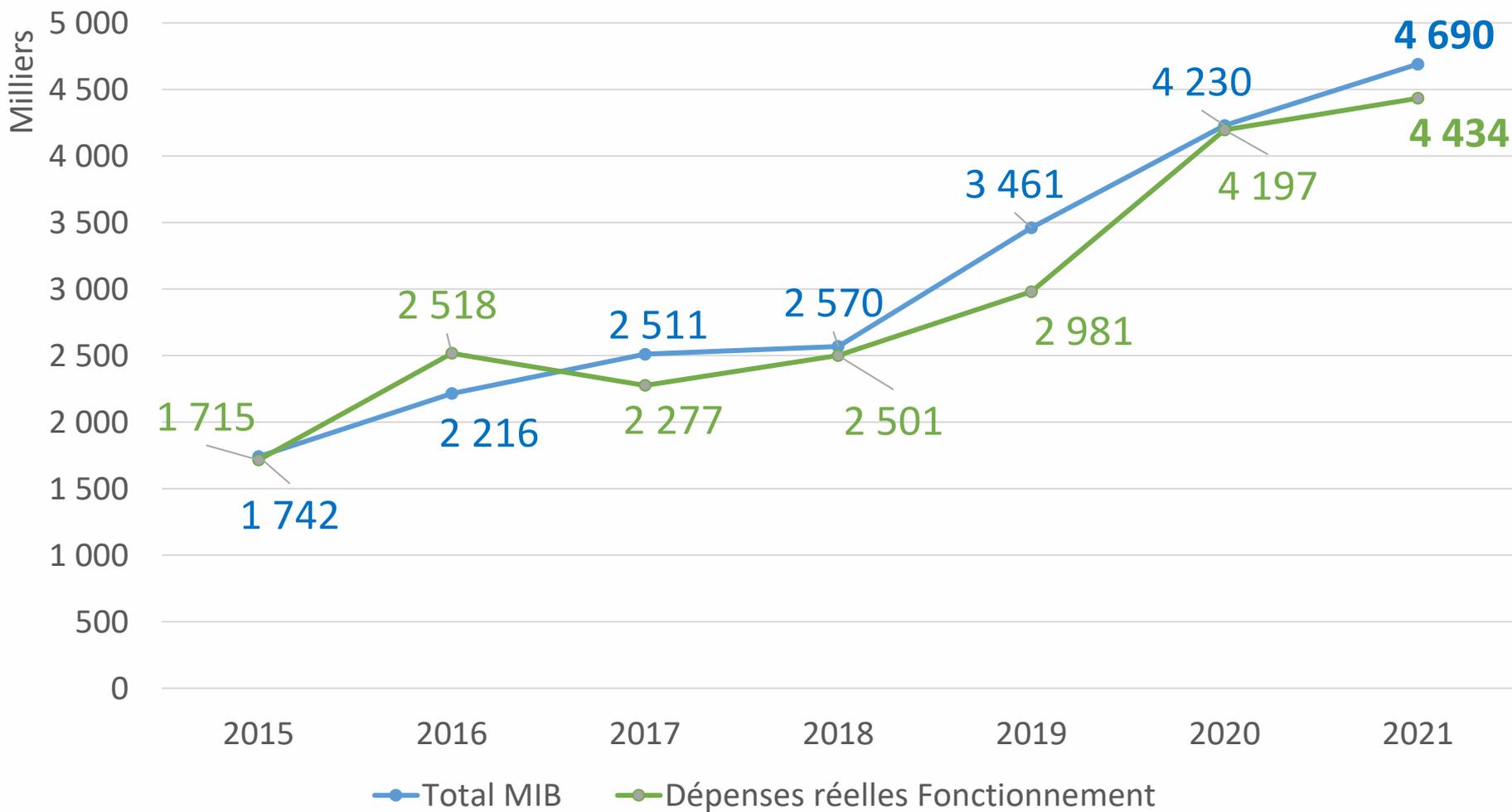
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	362 680	123 482		243 684
RECETTES	362 680	117 776	249 390	
<b>Résultats :</b>		- 5 706	249 390	

Restes à réaliser 2021
26 125
<b>- 26 125</b>

**Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 234 329 €**

**Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 1 192 450 €**

# ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT ET DU MIB (€)



## Année 2021 :

Nombre d'emprunts au 1er janvier : 1

- Capital Restant dû au 01/01/2021 = **281 152 €**
- Annuité 2021 = 21 328 €  
*Capital : 19 006 € / Intérêts 2 322 €*

**Capacité de désendettement au 31/12/2021 = 0,8 an**

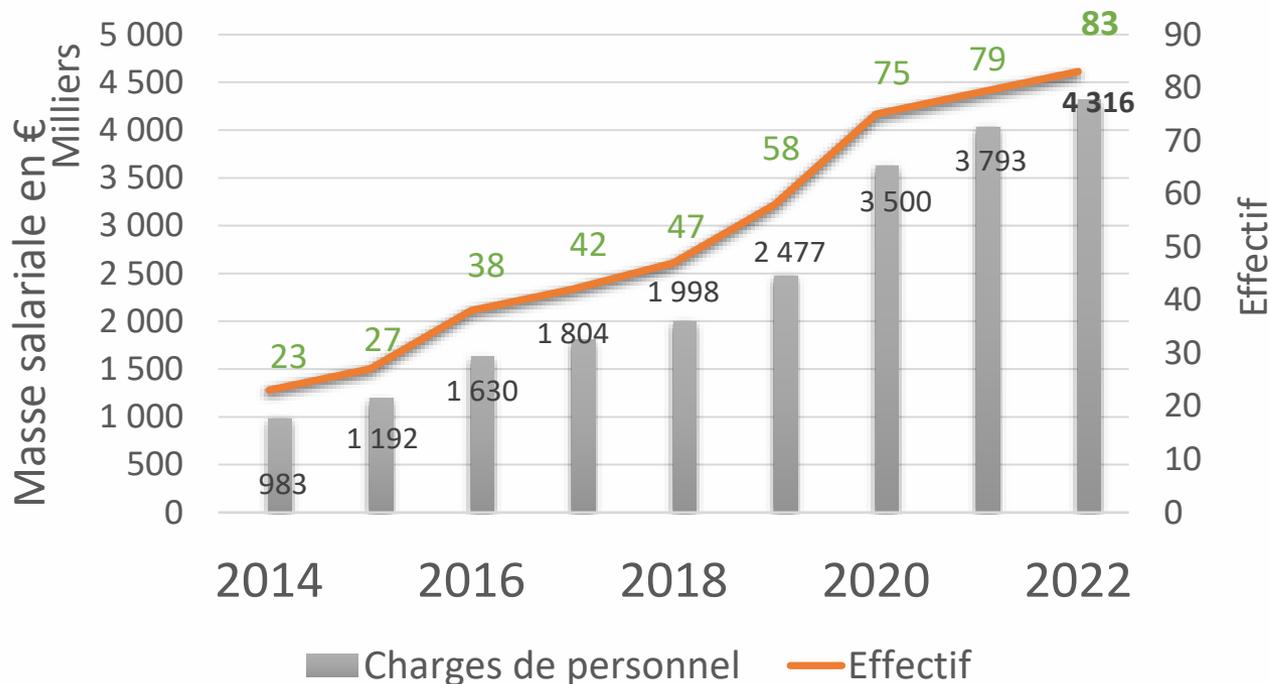
## Année 2022 :

Nombre d'emprunts au 1er janvier : 1

- Capital Restant dû (prévisionnel) au 01/01/2022 = **262 145 €**
- Annuité 2022 = 21 328 €  
*Capital : 19 166 € / Intérêts 2 162 €*

*Dernière échéance = 2034*

# ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE



## Recrutements :

### **Au siège :**

- 1 comptable en doublon (départ retraite)
- 1 informaticien
- 1 chargé de mission schéma directeur AEP
- 1 DSP

### **A la régie :**

- 1 agent serv adm. Régie Nérac
- 1 électromécanicien
- ½ poste doublon (avant départ retraite)

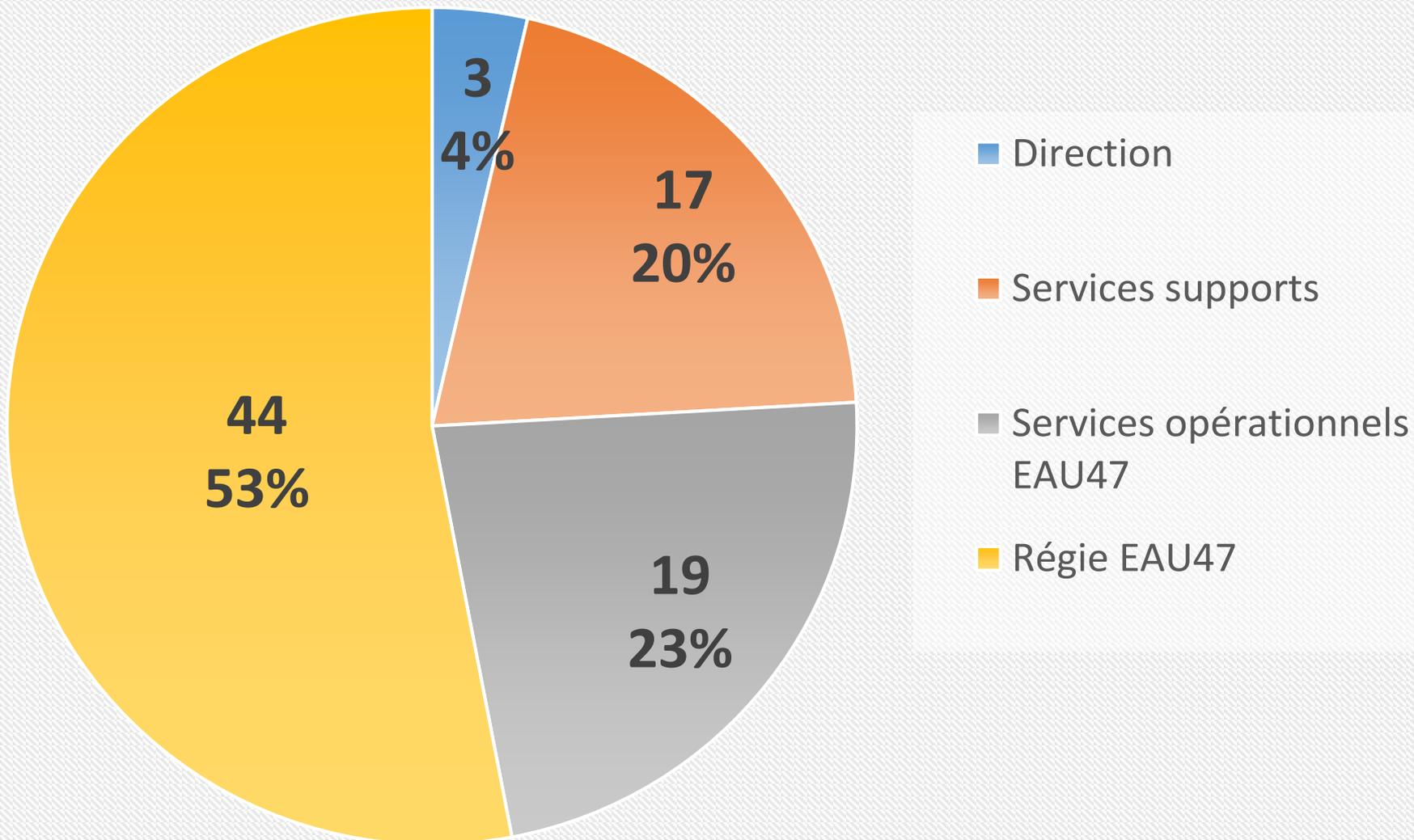
Le prévisionnel de 2022 intègre également les éventuelles promotions interne et les avancements de grade,...

Le Directeur précise qu'en partenariat avec les collectivités du Lot et Garonne compétentes en eau potable (Agglomération d'Agen, Val de Garonne Agglomération, Syndicat Mixte des Eaux de la Lémance, Syndicat Garonne Gascogne, Boussès, Durance et Houeillès), un schéma directeur départemental de ressources et d'alimentation en eau potable va être réalisé sous maîtrise d'ouvrage déléguée à EAU47.

L'élaboration de ce schéma sera confiée à un cabinet d'études et un chargé de mission, recruté par EAU47 en CDD, sera en charge de suivre l'étude, de transmettre les informations des exploitants et des collectivités au cabinet d'études.

L'agence de l'Eau financera en partie ce schéma et le solde sera réparti sur l'ensemble des collectivités signataires de la convention.

# ÉVOLUTION DES EFFECTIFS PAR SERVICES (en ETP)



## RATIO PERSONNEL

Charges de personnel CA Budget Principal 2021 / Ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement des CA 2021 :

$$3\,792\,983\ \text{€} / 52\,095\,352\ \text{€} = \mathbf{0,073\ \text{€}}$$

Les charges de personnel de l'ensemble du personnel EAU47 représentent donc **7,3%** de l'ensemble des dépenses du Syndicat.

# BUDGET PRINCIPAL

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général
- Augmentation de la masse salariale induite par :
  - Recrutements : 1 Chargée du contrôle des contrats DSP, 1 électromécanicien régie, 1 chargé de mission pour schéma directeur eau potable ...
  - Evolution des carrières, du RIFSEEP et glissement Vieillesse  
Technicité (GVT) = + 4 %
- Frais financiers constants.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des mouvements Inter-Budgets (MIB)
- Adhésions : 1 €/abonné (SI la Lémance)

# BUDGET PRINCIPAL

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Divers travaux sur le bâtiment (Changements compteurs EDF, Clim pour baie informatique)
- Refonte du site internet
- Matériel de bureau et informatique (ordinateurs portables + logiciels)
- Vidéo EAU47

Le Directeur précise que le service communication travaille sur un film d'une minute présentant en quelques images ludiques le Syndicat EAU47.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

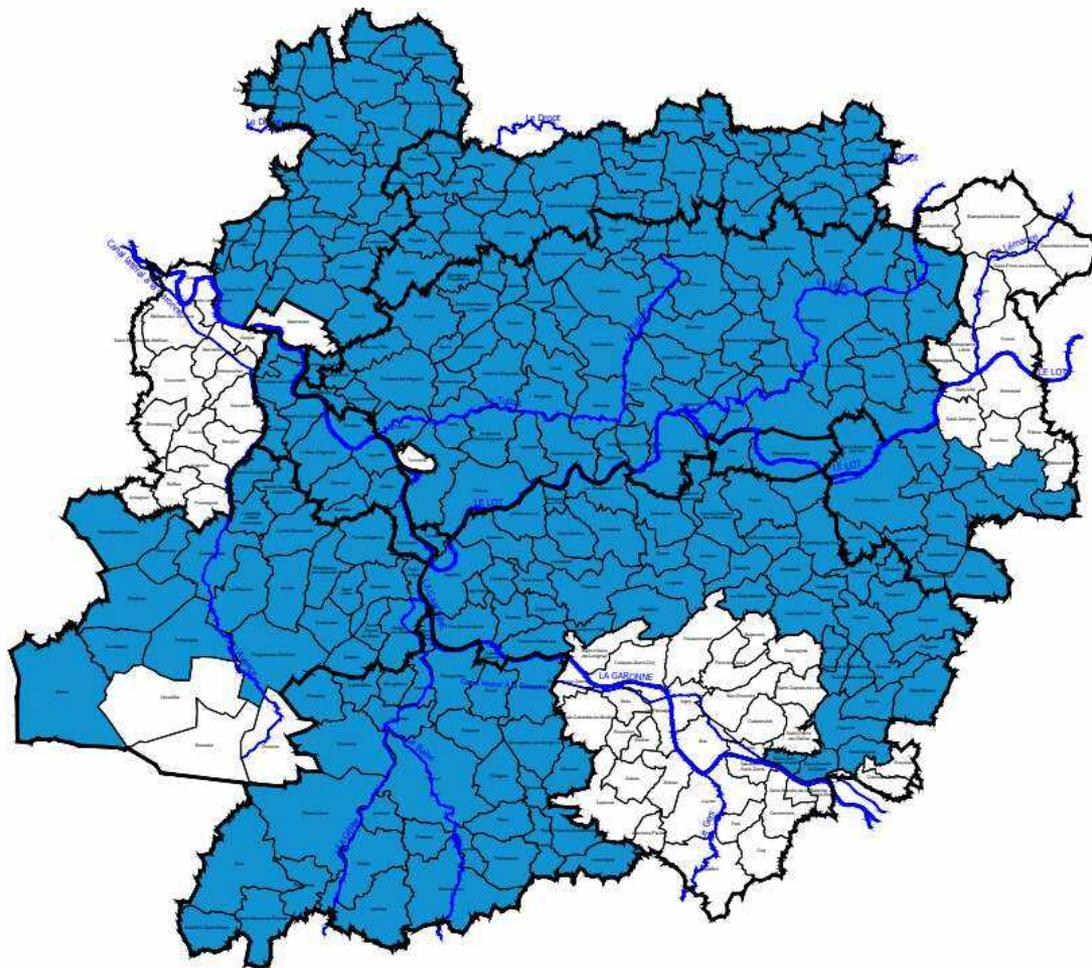
- L'excédent d'investissement reporté (243 600 €)
- FCTVA dépenses 2020
- Pas de nouvel emprunt

## Budget Eau Potable (M49)

Ce budget concerne principalement les travaux d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants : travaux, MIB, études et recherches, foncier,...

Il est financé principalement par la Redevance de Mise à Disposition du Patrimoine (RMDP), les redevances versées par les délégataires, les subventions et les emprunts.



# BUDGET EAU POTABLE

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (en €)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	16 477 040	7 267 051		<b>10 142 172</b>
RECETTES	16 477 040	11 875 937	5 533 287	
<b>Résultats :</b>		4 608 886	5 533 287	

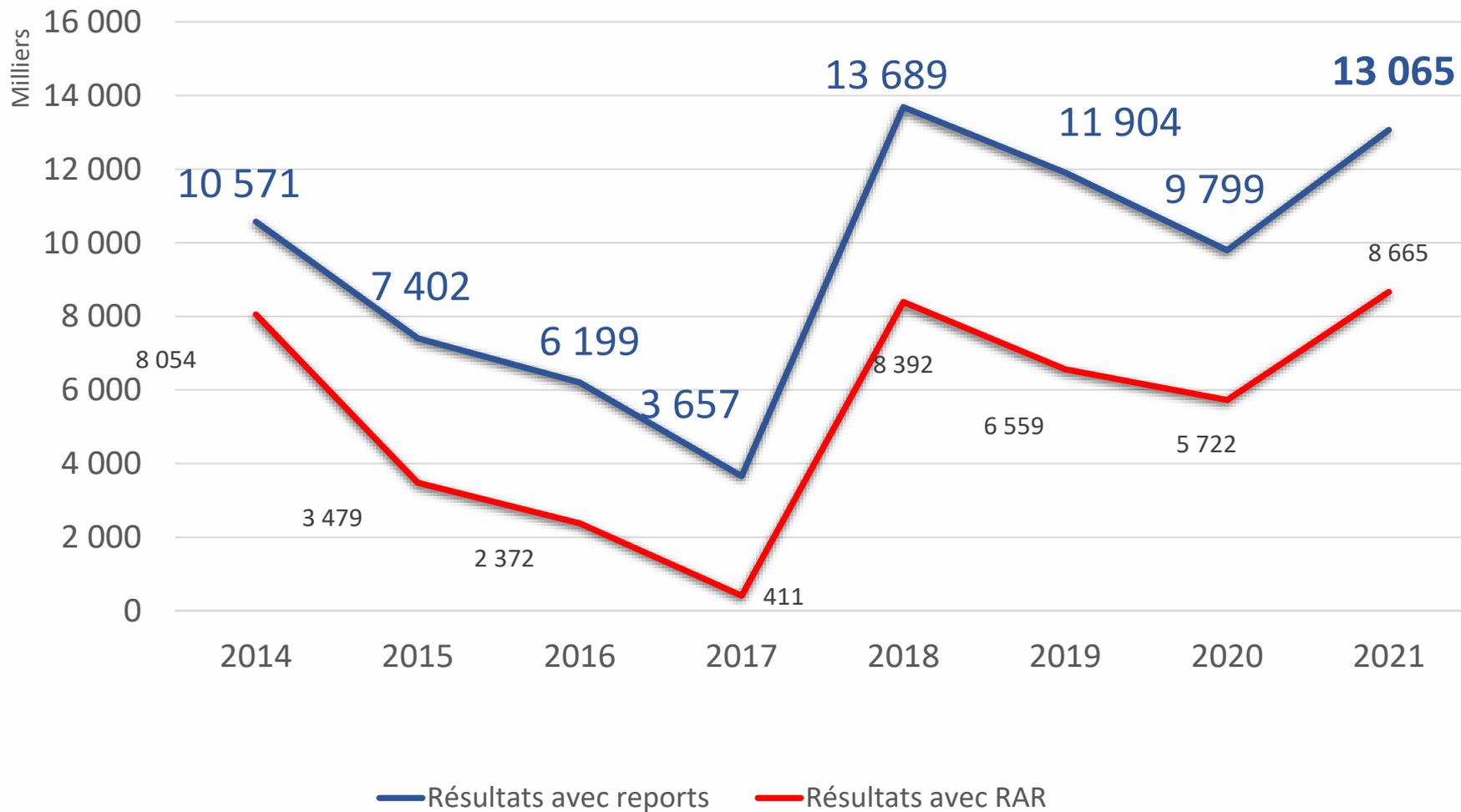
SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	30 898 961	11 349 889	234 471	<b>2 922 693</b>
RECETTES	30 898 961	14 507 053		
<b>Résultats :</b>		3 157 164	- 234 471	

Restes à réaliser 2021
4 435 990
35 405
<b>- 4 400 585</b>

Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 7 766 050 €

Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 13 064 865 €

# ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



## Année 2021 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 65

- Capital Restant dû au 01/01/2021 = **28 013 701 €**
- Annuité 2021 = 3 399 149 €  
*Capital : 2 514 069 € / Intérêts 885 080 €*

*Emprunts réalisés en cours d'année : 8 nouveaux emprunts pour 4 539 000 € et  
emprunt transféré avec un CRD d'environ 10 846 € (1 Trentels).*

1

*Chaque emprunt est affecté à une opération précise.*

**Capacité de désendettement = 3,4 ans**

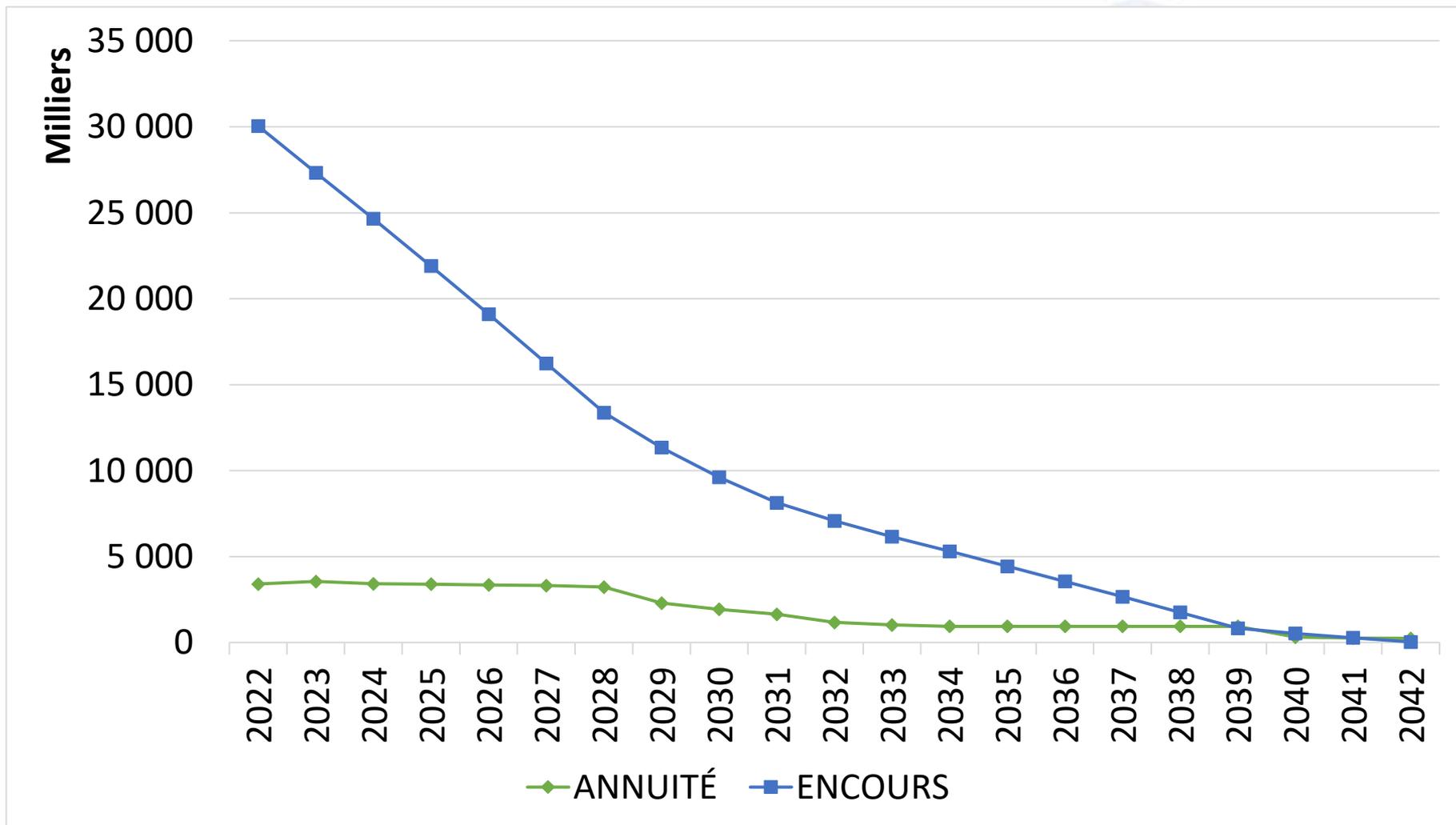
## Année 2022 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 74

- Capital Restant dû au 01/01/2022 = **30 049 478 €**
- Annuité 2022 = 3 546 890 €  
*Capital : 2 721 544 € / Intérêts 825 346 €*

*La Directrice Adjointe précise que le Syndicat a fait le choix d'emprunter beaucoup en 2021 car les taux d'intérêts étaient très bas : 0,82 % maximum.*

# ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE EN €



# EAU POTABLE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Augmentation des charges à caractère général (analyses de qualité des eaux, diagnostics des forages et lancement d'un schéma directeur AEP, entretien et sécurisation des unités de production,...)
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Provision litige CACG (Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne) 600 000 €
- Prévision des quitus pour les anciens contrats de DSP

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- RMDP
- Contrôle des reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires

# EAU POTABLE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022



### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Nouveaux investissements 2022 : Poursuite des travaux => voir tableau PPI
- Augmentation du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable de 1% à 1,5%
- Amélioration du taux de réalisation des travaux & réflexion sur la mise en place d'AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement)

La Directrice Adjointe explique que le Syndicat réfléchi à la mise en place d'AP/CP pour l'exercice 2023.

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Recherches de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts

# Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2022 - 2023

## EAU OTABLE Montants estimés (€ HT)

	2022	2023
ALBRET	3 032 480	1 173 000
BROME	318 536	85 000
EAU47	13 662 763	15 300 000
GARONNE	42 840	97 800
LOT AMONT 47	386 710	198 000
NORD DU LOT	1 534 356	1 438 600
NORD DE MARMANDE	419 360	315 500
PORTE DES LANDES	3 149 253	1 253 500
SUD DU LOT	1 588 295	1 121 000
VILLENEUVOIS	1 651 134	1 472 660
<b>TOTAUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 785 727</b>	<b>22 455 060</b>

## EAU47 : ACCORDS CADRE

Travaux divers sur réseaux d'eau potable : **9 100 000 € HT/an**

Renouvellement de canalisations (Problématique CVM) : **1 200 000 € HT/an**

Renouvellement de canalisations (Taux 1,5%) : **4 000 000 € HT/an**

## ALBRET :

Mise en place d'un traitement des métolachlores sur l'usine de Nazareth

**Montant de l'opération : 1 510 000 € HT**

## VILLENEUVOIS :

Équipement du forage n° 1 et Création du forage de secours n°2

**Estimation : 1 000 000 € HT**

## PORTE DES LANDES :

Renouvellement des réseaux d'eau potable dans le cadre des travaux de voirie menés par la commune de CASTELJALOUX

**Estimation : 196 000 € HT**

Le Directeur adjoint Technique précise que tous les petits travaux de renouvellement et d'extension de réseau sont pris en compte dans les accords cadre. Ils permettent d'être très réactif pour réaliser les demandes des collectivités en cours d'année.

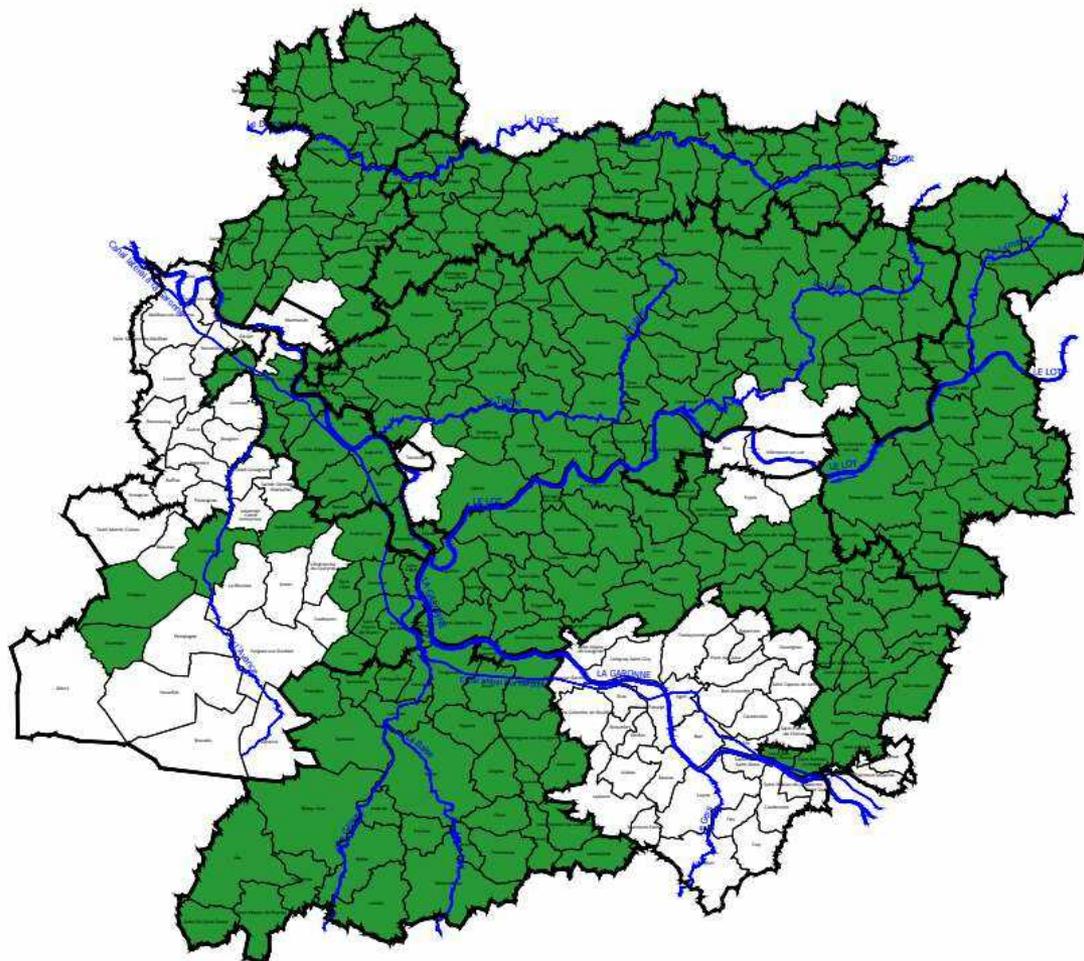
Le Directeur rappelle que les prévisions de travaux par territoire ont été transmises sous forme de diaporama aux délégués.

Au sujet de la stratégie de mise en place du prix unique votée en novembre 2021, on pensait avoir une bonne vision à échéance de 2028 sans connaître les paramètres économiques qui seront effectifs dans 7 ans. Aujourd'hui, on va pouvoir connaître la situation de 2022, voire de 2023. On constate en ce début d'année que les prix de l'énergie (électricité, carburant,...) ont flambé. Les actualisations des prix des contrats de DSP ont en moyenne augmenté de 4 % pour 2022. La situation a changé depuis le 25 novembre dernier, il faut maintenant prévoir une hausse d'environ 200 000 € sur l'énergie.

## Budget Assainissement Collectif M49

Les principaux postes de dépenses de ce budget concernent les travaux d'infrastructures, de réseaux et d'équipements menés par EAU47, le MIB, les travaux de branchements, renouvellement des réseaux, études et recherches, foncier,...

Il est financé principalement par la RMDP, la PFAC, la redevance d'assainissement collectif, les subventions et les emprunts.



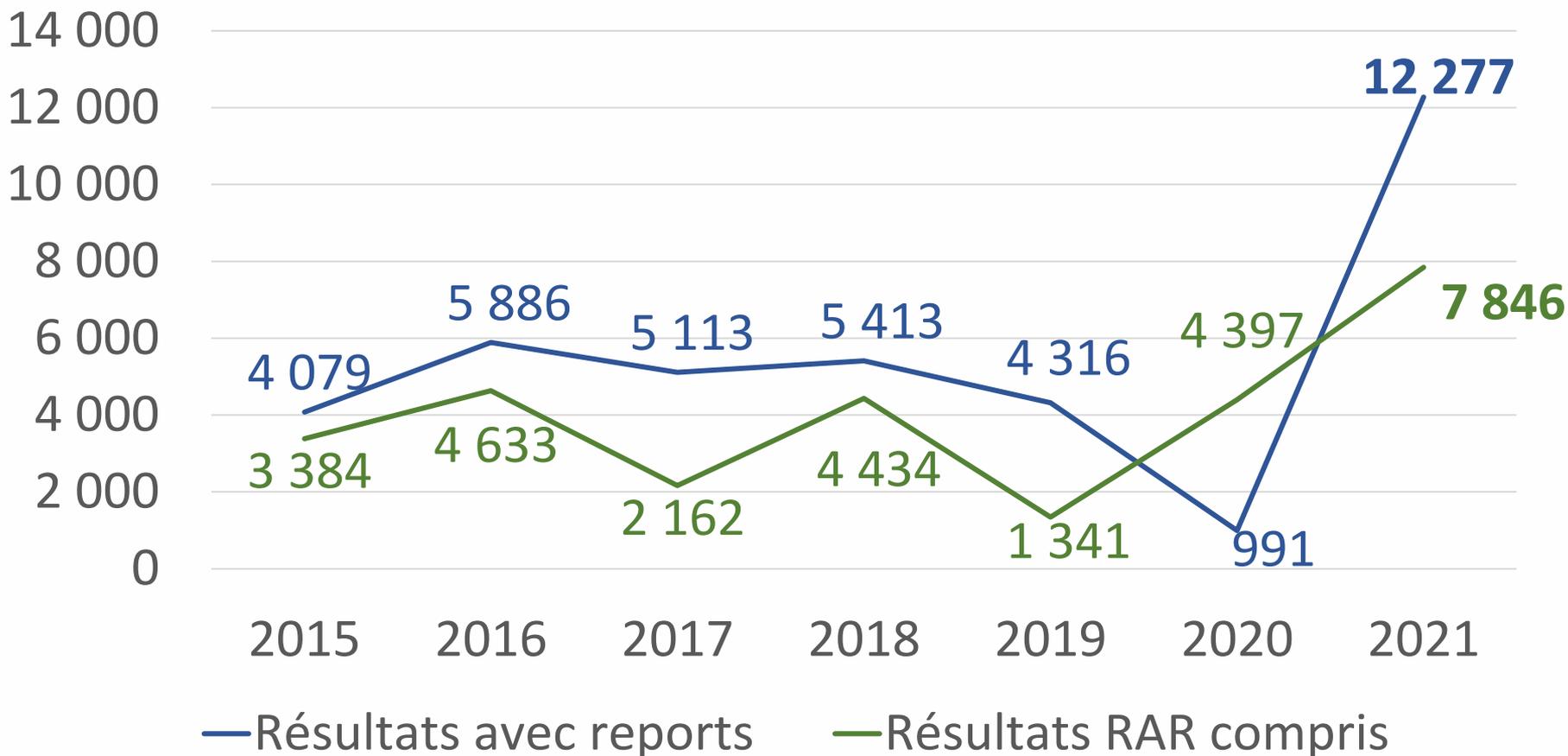
# BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture	
DEPENSES	6 204 841	4 002 960		<b>3 368 380</b>	
RECETTES	6 204 841	6 861 763	509 577		
<b>Résultats :</b>		2 858 803	509 577		
SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021
DEPENSES	30 152 888	10 874 546	2 018 308	<b>8 908 540</b>	5 912 499
RECETTES	30 152 888	21 801 394			1 530 646
<b>Résultats :</b>		10 926 848	<b>- 2 018 308</b>		<b>- 4 381 853</b>

**Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 13 785 651 €**

**Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 12 276 920 €**

# ÉVOLUTION DES RÉSULTATS



*Excédent d'investissement dû en grande partie aux emprunts réalisés en fin d'année pour compenser les dépenses d'investissement déjà engagées.*

## Année 2021 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 134

- Capital Restant dû au 01/01/2021 = **20 062 113 €**
- Annuité 2021 = 2 323 359 €

*Capital : 1 865 059 € / Intérêt 458 300 €*

Emprunts réalisés : 10 emprunts réalisés en cours d'année pour un montant de 10 049 000 €.

**Capacité de désendettement = 7,4 ans**

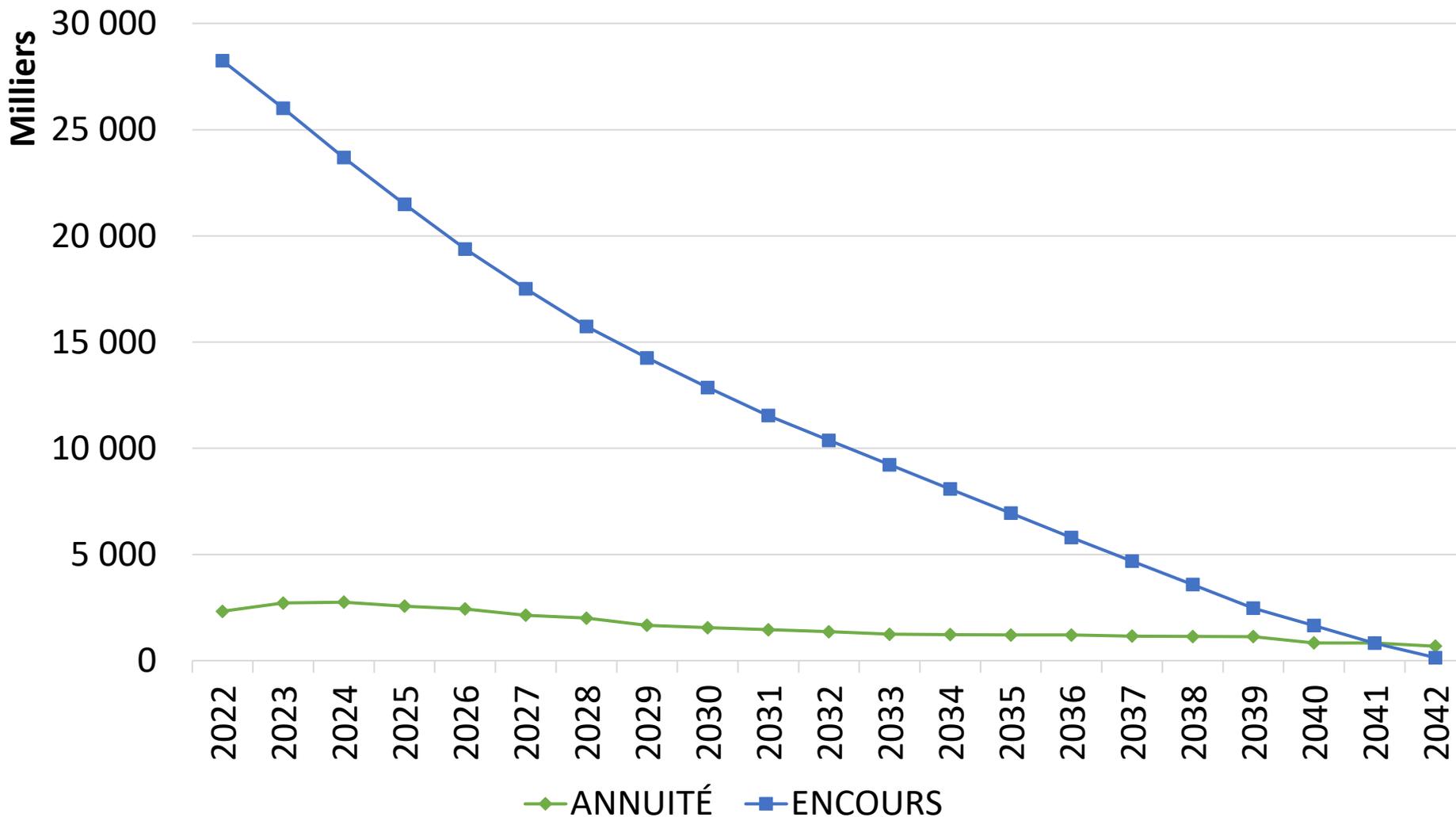
## Année 2022 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 144

- Capital Restant dû au 01/01/2022 = **28 248 022 €**
- Annuité 2022 = 2 714 834 €

*Capital : 2 238 651€ / Intérêt 476 183 €*

# ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE EN €



# ASSAINISSEMENT MUTUALISÉ

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Stabilité des charges à caractère
- Mouvements Inter Budgets (MIB)

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Contrôle des reversements des recettes perçues auprès des usagers par les délégataires et RMDP
- Optimisation du suivi des PFAC
- Suppression des primes d'épuration versées par l'Agence de l'Eau

# ASSAINISSEMENT MUTUALISÉ

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Nouveaux investissements 2022 : Poursuite des travaux => voir tableau PPI
- Amélioration du taux de réalisation des travaux & réflexion sur la mise en place d'AP/CP

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Recherche de subventions supplémentaires
- Optimisation et négociation des futurs emprunts

# Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) 2022 -2023

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF Montants estimés (€ HT)

	2022	2023
<b>ALBRET</b>	2 082 401	2 262 040
<b>BRAME</b>	1 270 383	152 000
<b>GARONNE</b>	286 106	476 000
<b>LOT AMONT 47</b>	7 314 486	1 750 000
<b>NORD DU LOT</b>	5 691 476	2 536 331
<b>NORD DE MARMANDE</b>	1 464 825	1 054 730
<b>PORTE DES LANDES</b>	5 571 182	1 925 200
<b>SUD DU LOT</b>	2 139 961	2 107 200
<b>TOTAUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>25 820 820</b>	<b>12 263 501</b>

## Quelques opérations

- **ALBRET** : Renouvellement des stations d'épuration de BRUCH et SOS  
*Estimation : 1 072 000 € HT*
- **GARONNE** : Réhabilitation des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration de MONTPOUILLAN  
*Estimation : 450 000 € HT*
- **NORD DU LOT** : Travaux de réhabilitation et d'amélioration de la station d'épuration de SAINTE LIVRADE, création d'un bassin d'orage et redimensionnement du PR de Pierre Loti  
*Estimation : 2 850 000 € HT*
- **LOT AMONT 47** : Création d'un bassin d'orage sur la commune de SAINT SYLVESTRE  
*Estimation : 1 378 000 € HT*
- **PORTE DES LANDES** : Mise en séparatif des réseaux d'assainissement dans le cadre des travaux de voirie menés par la commune de CASTELJALOUX  
*Estimation : 428 000 € HT*

## Informations complémentaires



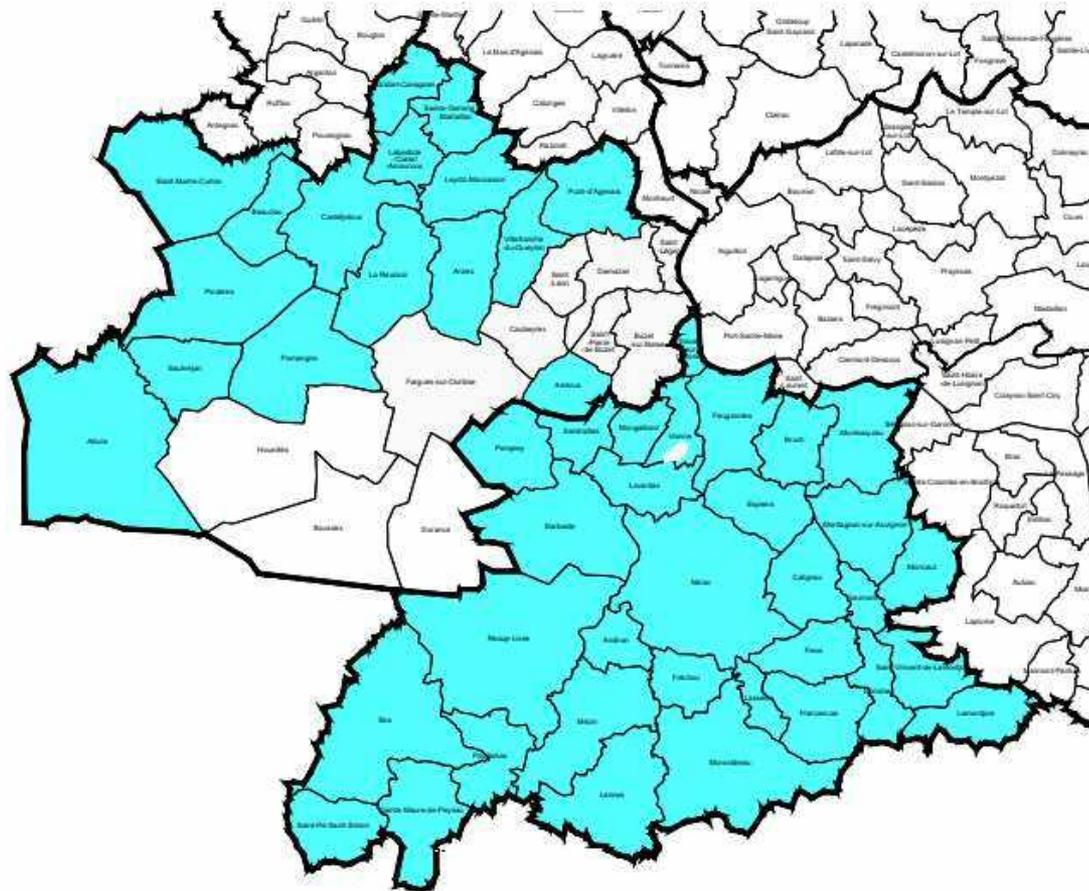
Le Directeur informe l'assemblée que les travaux de l'ancienne PAPS (communauté de 13 communes qui a fusionné avec l'Agglomération d'Agen au 1<sup>er</sup> janvier 2022) ont été programmés. Or, la communauté d'Agglomération n'a toujours pas retransféré les compétences eau et assainissement de ces 13 communes au Syndicat EAU47 ni désigné de délégués. Ces délibérations devraient intervenir lors du Conseil communautaire du 17 mars prochain.

## Budget régie eau potable M49

Ce budget concerne les opérations de production, de traitement et de distribution de l'eau potable pour les territoires gérés directement en régie (en bleu sur la carte).

Principales charges : MIB, RMDP, achat d'eau et de fluides, produits de traitement, équipements, bâtiments, redevances Agence de l'Eau,...

Il est financé principalement par les ventes d'eau aux abonnés, participations aux travaux et les emprunts.



# BUDGET RÉGIE EAU

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	6 928 632	6 523 154		<b>413 366</b>
RECETTES	6 928 632	5 726 537	1 209 983	
<b>Résultats :</b>		<b>- 796 617</b>	1 209 983	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR
DEPENSES	1 602 459	950 794		<b>238 301</b>
RECETTES	1 602 459	501 561	687 534	
<b>Résultats :</b>		<b>- 449 233</b>	687 534	

Restes à réaliser 2021
117 767
<b>- 117 767</b>

**Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : - 1 245 850 €**

**Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 651 667 €**

\* Résultats provisoires

## Année 2021 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 3

- Capital Restant dû au 01/01/2021 = **1 778 800 €**
- Annuité 2021 = 121 308 €

*Capital : 103 724 € / Charges d'intérêt 17 584 €*

*Emprunts réalisés en cours d'année : 2 nouveaux emprunts concernant l'aménagement des extérieurs du bâtiment de NERAC et l'achat de deux véhicules (camion 3,5T & Minipelle) pour 364 000 €.*



**Capacité de désendettement = - 3,7 ans**

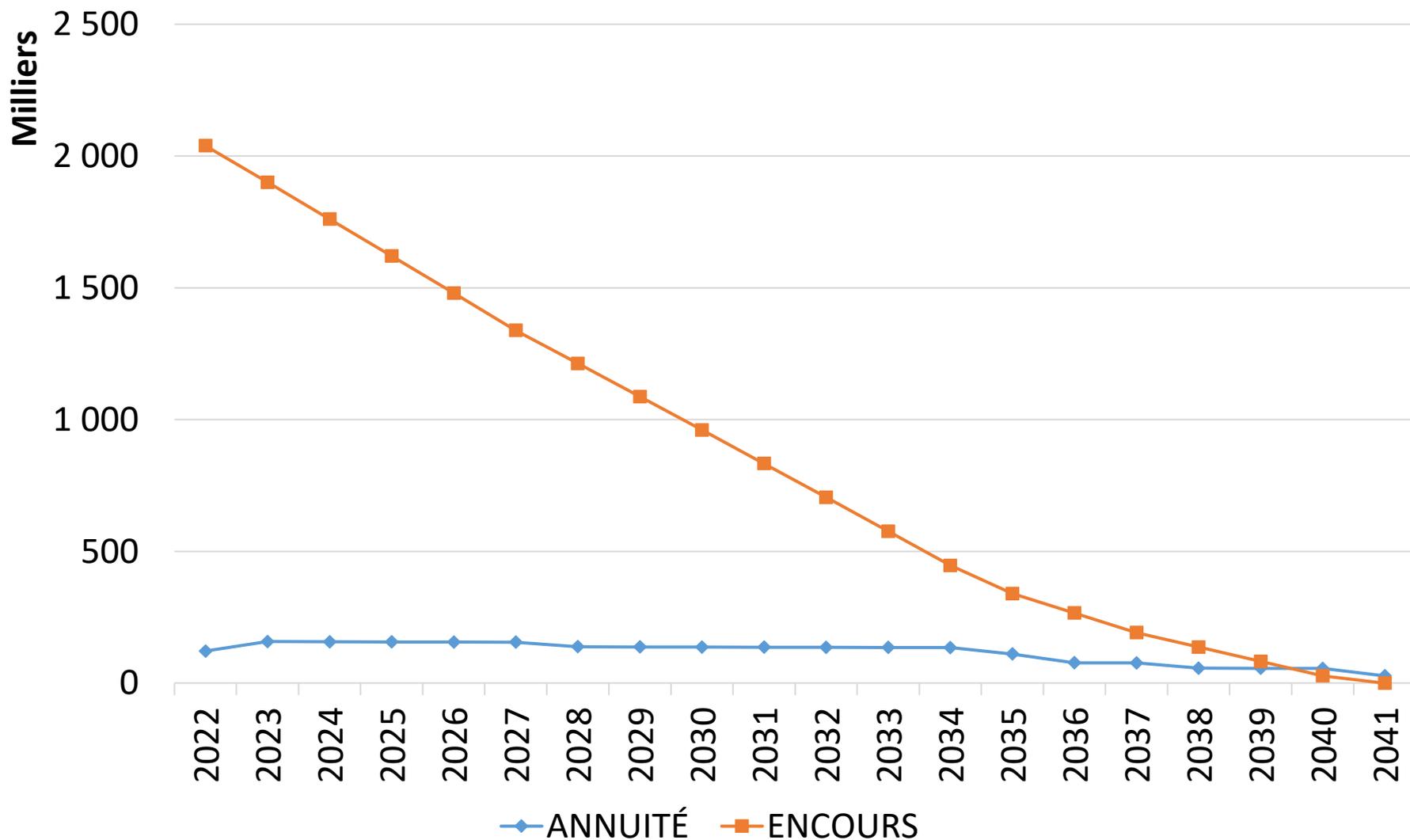
## Année 2022 :

Nombre d'emprunts au 1<sup>er</sup> janvier : 5

- Capital Restant dû (prévisionnel) au 01/01/2022 = **2 039 076 €**
- Annuité 2022 = 157 553 €

*Capital : 138 738 € / Charges d'intérêt 18 815 €*

# ÉVOLUTION DES ANNUITÉS ET DE L'ENCOURS DE LA DETTE EN €



# RÉGIE EAU POTABLE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Recherche d'une diminution des charges à caractère général, malgré des charges d'exploitation de la station de NAZARETH, l'augmentation des coûts de l'énergie, du carburant, ... qui restent importants
- Réduction des mouvements Inter Budgets (MIB)
- Suivi de l'évolution de la RMDP
- Nécessité de réajuster les prix appliqués en eau potable aux usagers pour corriger le déficit de fonctionnement

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Légère augmentation de la vente d'eau aux abonnés (intégration de Vianne) et de la vente d'eau en gros (Pierre et Vacances)
- Remboursement des annuités d'emprunts déjà payées liées à la construction du bâtiment de Casteljaloux par le budget Régie assainissement
- Reprise des résultats pour les collectivités dont la compétence a été transférée

# RÉGIE EAU POTABLE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Transfert de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux au budget Régie assainissement
- Acquisition d'outillages divers

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

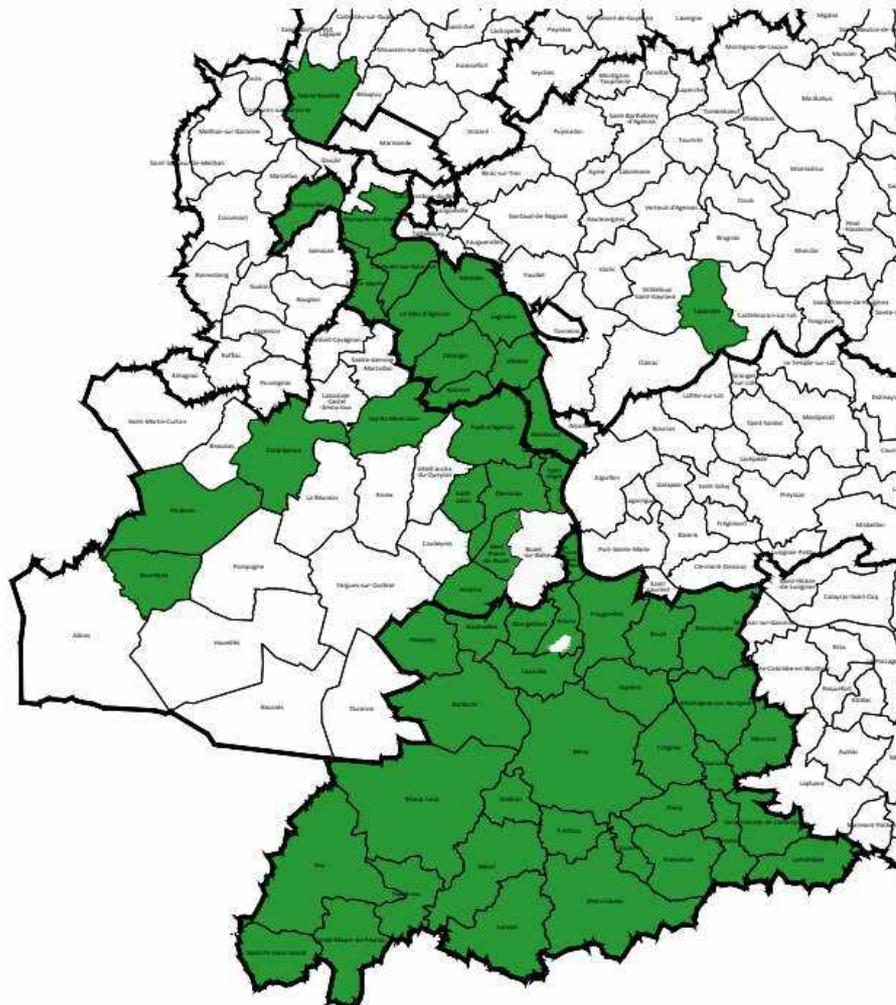
- /

## Budget Régie Assainissement Collectif M49

Il retrace pour les territoires gérés directement en régie (en vert sur la carte), les opérations se rapportant au traitement collectif des eaux usées

Principales charges : MIB, RMDP, entretiens et réparations sur biens et réseaux, fournitures non stockables et produits de traitements,..

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement,..



# BUDGET RÉGIE AC

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT						
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture		
DEPENSES	4 559 330	3 429 636		<b>1 610 637</b>		
RECETTES	4 559 330	3 635 752	1 404 521			
<b>Résultats :</b>		206 116	1 404 521			
SECTION D'INVESTISSEMENT						
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2021	
DEPENSES	120 800	22 386		<b>95 338</b>	2 985	
RECETTES	120 800	100 596	17 128			0
<b>Résultats :</b>		78 210	17 128			<b>- 2 985</b>

**Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 284 326 €**

**Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 1 705 976 €**

# RÉGIE ASSAINISSEMENT

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Maîtrise des charges à caractère général
- Remboursement des annuités d'emprunts déjà payées liées à la construction du bâtiment de de Casteljaloux au budget Régie eau
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Suivi de l'évolution de la RMDP

### **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Redevance assainissement collectif
- Réalisation de travaux de branchements
- Reprise des résultats pour les collectivités dont la compétence a été transférée

# RÉGIE ASSAINISSEMENT

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Récupération de l'emprunt du bâtiment de Casteljaloux actuellement sur le budget Régie eau
- Acquisition d'outillages divers
- Achat d'un véhicule

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

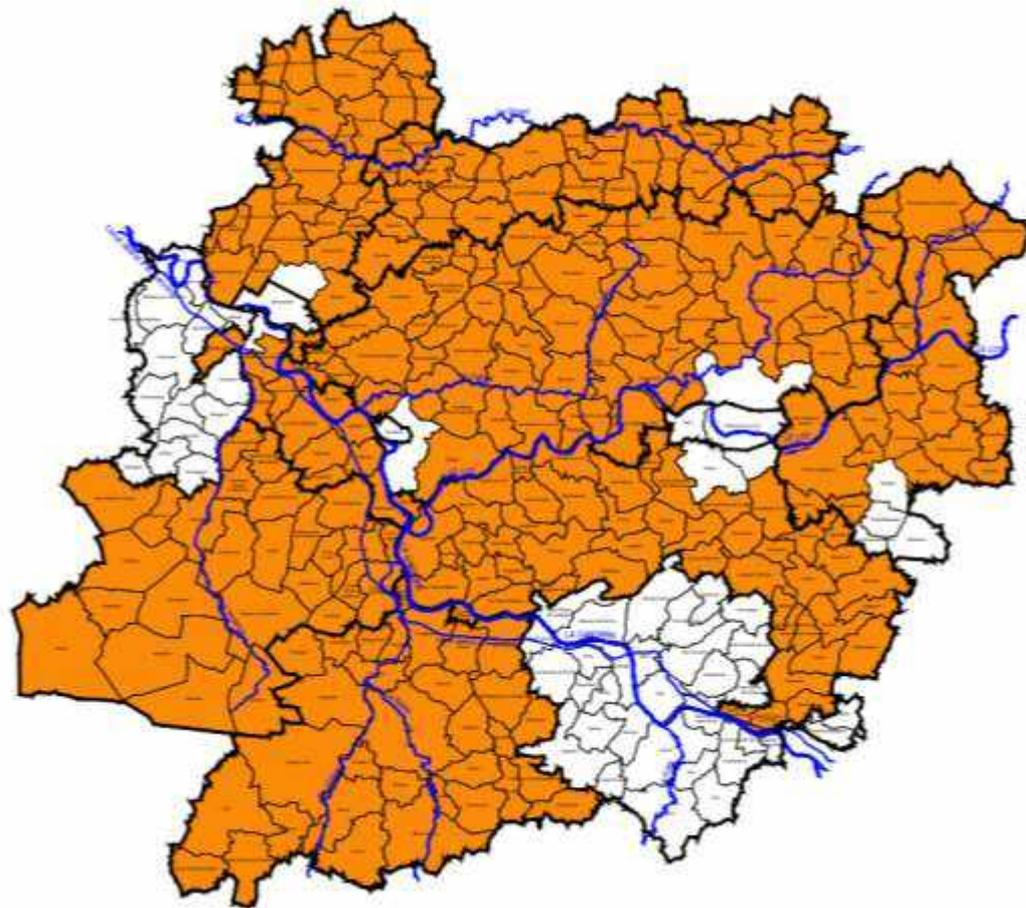
/

## Budget Assainissement Non Collectif M49

L'Assainissement Non Collectif (ANC) concerne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques.

Les principales charges de ce budget concernent : le contrôle des systèmes d'assainissement, le MIB, les charges de matériels et de fournitures,...

Il est financé principalement par la redevance d'assainissement non collectif, les contrôles effectués lors des ventes des habitations ou lors de l'instruction des permis de construire.



# ANC - RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021(€)

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	2 494 796	750 258		<b>2 024 996</b>
RECETTES	2 494 796	1 043 811	1 731 443	
<b>Résultats :</b>		<b>293 553</b>	<b>1 731 443</b>	

SECTION D'INVESTISSEMENT				
	Budget 2021	Réalisé 2021 *	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DEPENSES	141 898	12 102		<b>129 687</b>
RECETTES	141 898	4 890	136 899	
<b>Résultats :</b>		<b>- 7 212</b>	136 899	

**Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2020 : 286 341 €**

**Résultat global de clôture 2021 avec reprise des résultats 2020 : 2 154 683 €**

\* Résultats provisoires

# ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Maîtrise des charges à caractère général
- Mouvements Inter Budgets (MIB)
- Lancement d'un nouveau marché pour le contrôle de l'ANC lors des ventes et sur le contrôle du bon fonctionnement

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Redevance assainissement non collectif
- Contrôle des assainissements pour les ventes et les constructions neuves

.....

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Acquisition d'outillages divers
- Achat de matériel de bureau et de matériel informatique

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

/

## Budget solidarité M14

L'objectif de ce budget est de venir en aide aux pays en voie de développement dans leurs problématiques d'adduction d'eau potable et d'assainissement.

Pour alimenter le fonds de solidarité, le montant annuel des participations a été fixé à 0,0015 € par m<sup>3</sup> d'eau potable facturé.

Financement : Participation des collectivités adhérentes (EAU47 et SI de La Lémance).



# BUDGET SOLIDARITÉ

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2021 (€)

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
	<b>Budget 2021</b>	<b>Réalisé 2021</b>	<b>Résultats reportés N-1</b>	<b>Résultats de clôture</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>122 576</b>	<b>1 500</b>		<b>121 398</b>
<b>RECETTES</b>	<b>122 576</b>	<b>19 342</b>	<b>103 156</b>	
<b>Résultats :</b>		<b>17 842</b>	<b>103 156</b>	

**Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2019 : 17 842 €**

**Résultat global de clôture 2021 avant reprise des résultats 2019 : 121 398 €**

# BUDGET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Réflexion sur la mise en œuvre d'appel à projet et sur une coopération décentralisée avec une collectivité de Madagascar.



- Fonds de solidarité insuffisamment consommé
  - Provisions annuelles environ 18 k€
  - Subventions ONG annuelles : environ 10 k€
  - Solde 2021 : 121 k€
- Coopération décentralisée avec Madagascar
  - Meilleur contexte que le Myanmar (Birmanie)
  - ONG relai : ADRAR
- Aide ponctuelle
  - Cyclones Batsirai et Emnati
  - Appui médiatique à l'ADRAR, reconstruction d'habitations
- Commission Solidarité Internationale le 02 mars 2022

Le Directeur explique que le budget solidarité internationale a été créé dans le cadre de la loi Oudin Santini qui permet au Syndicat EAU47 d'affecter jusqu'à 1% de son budget à des actions de coopération et de solidarité internationale.

Ce fonds augmente chaque année mais peu d'associations œuvrent dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et sollicitent le Syndicat.

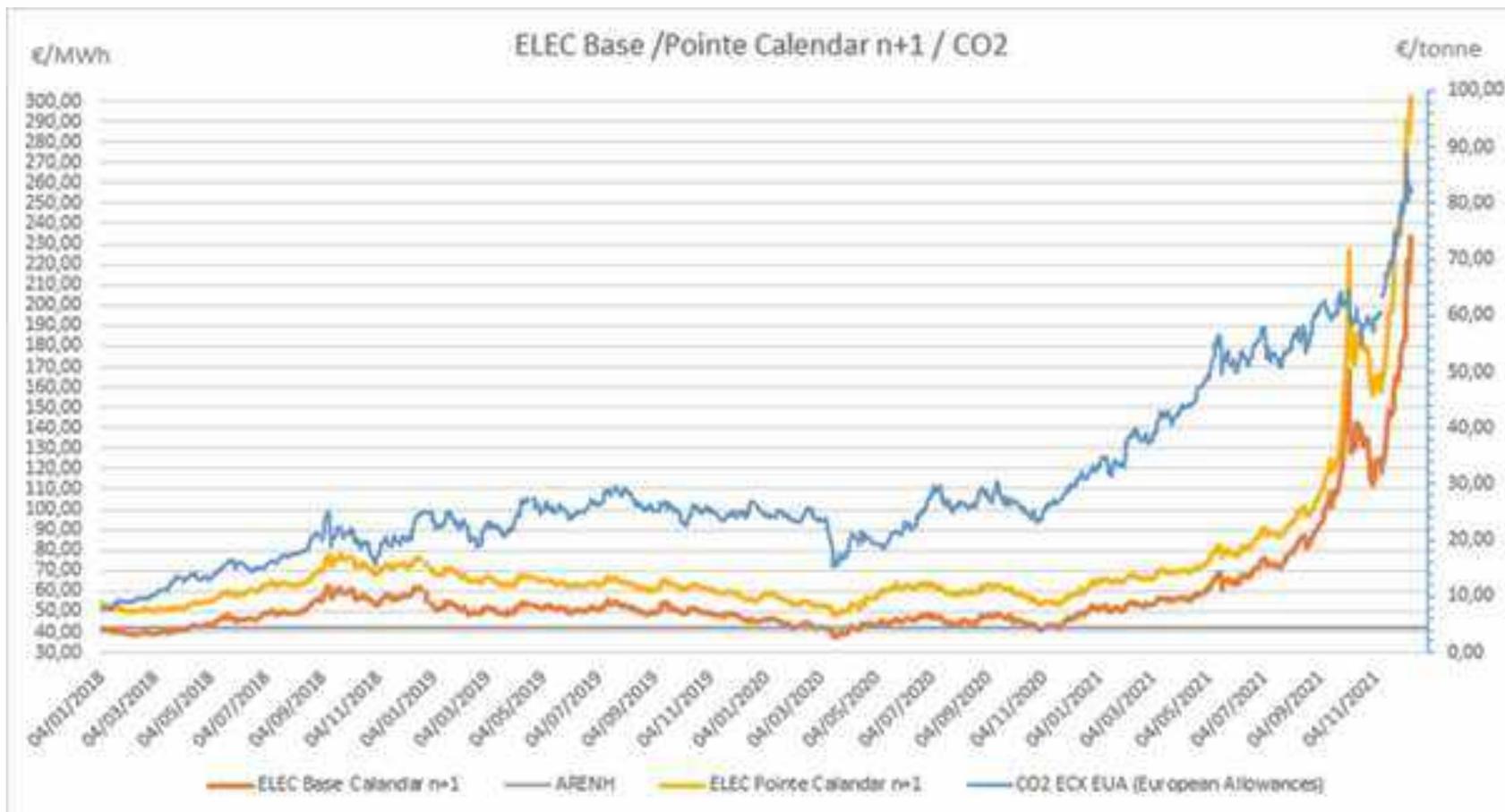
La commission thématique Solidarité Internationale a validé le 2 mars dernier 3 projets, en plus des aides habituelles pouvant aller jusqu'à 5 000 € :

- le lancement d'un appel à projet destiné aux associations qui souhaitent permettre ou faciliter l'accès à l'eau potable des populations défavorisées selon des critères déterminés par EAU47
- un projet de coopération décentralisée avec Madagascar. Les associations sur place et notamment l'ADRAR sont très actives et de nombreux projets aboutissent depuis quelques années
- l'utilisation des canaux médiatiques d'EAU47 pour collecter des fonds pour la reconstruction d'habitations à MADAGASCAR toutes détruites par le passage de 2 cyclones (sans financement par le budget solidarité)

## 4. Evolution des tarifs applicables aux usagers de la Régie d'Exploitation EAU47

- Forte augmentation des charges d'exploitation en 2021
  - Augmentation du coût de fonctionnement :
    - De l'énergie, des carburants
    - Des produits de traitement (CAP, CAG, flocculants, coagulant, s Cl<sub>2</sub>,
    - Des matériaux (granulats, canalisations...)
    - Des équipements (pièces, raccords, petits matériels...)
  - Injonction de l'ARS sur le fonctionnement de l'usine de Nazareth en 2021, environ 195 k€
    - Renouvellement de deux filtres à CAG, + 50 k€
    - Injection de CAP en tête de filière de traitement, + 110 k€
    - Augmentation de la production de boues, + 10 k€
    - Contrôle analytique renforcé, 20 k€
    - Energie électrique, 10 k€

# 4. Evolution des tarifs applicables aux usagers de la Régie d'Exploitation EAU47



Monsieur PONTHEREAU, délégué suppléant de Fargues sur Ourbise et 1<sup>er</sup> Vice-Président à Territoire d'Énergie 47, précise que EDF n'est plus une entreprise nationalisée, le marché a été libéralisé pour faire baisser les prix et l'Europe a imposé des règles. Sauf que les fournisseurs ne sont pas les producteurs et il dépendent du marché européen.

Aujourd'hui, le prix de l'énergie est basé sur les énergies fossiles (décarbonées comme le gaz, le fioul,...) qui ont fortement augmentées. La France est très impactée. EDF doit racheter son énergie produite 3 fois plus chère.

Le Directeur de la régie EAU47 indique que sur les usines de production d'eau potable, le coût de l'électricité représente 262 000 €.

## 4. Evolution des tarifs applicables aux usagers de la Régie EAU47

- Formule d'actualisation, avec une première application au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- Pour 2022, application d'une actualisation de 0,07 € H.T. / m<sup>3</sup> ) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022

## 4. Mise en œuvre d'une formule d'actualisation des tarifs

### Formule d'actualisation AEP et AC

$$K = 0,15 + 0,48 \frac{ICHT - E_n}{ICHT - E_o} + 0,08 \frac{010534763_n}{010534763_o} + 0,20 \frac{FSD2_n}{FSD2_o} + 0,09 \frac{TP10_{an}}{TP10_{ao}}$$

Avec :

ICHT-E	index des salaires
010534763	index électricité
FSD2	index des services
TP10a	index des canalisations

Valeurs<sub>0</sub> de base, celle de janvier 2022

Valeurs<sub>n</sub> publiées sur le site Web du Moniteur des Travaux Publics au 1<sup>er</sup> novembre de l'année n-1

## 5. Participation pour les frais de branchements particuliers au réseau AEP

- Applicable sur l'ensemble des Territoires d'EAU47, en DSP ou en Régie
- Branchement d'une longueur inférieure ou égale à 10 m
- Forfait fixé à 600 € net depuis plus de 15 ans
- Forfaits plus élevés chez nos voisins ou branchements facturés au réel
- Proposition : 600 € net  $\Rightarrow$  1 000 € net

Le Directeur rappelle que le coût réel d'un branchement est de 1 200 à 1 400 € HT. Le complément est pris en charge par EAU47, cela représente environ 700 000 €/an. Le nouveau tarif de 1 000 € sera appliqué dès que la délibération sera exécutoire.

Pour les bâtiments communaux à usage public (cimetière, école,...) le coût est supporté à 100 % par EAU47.

Monsieur CHAPOLARD, délégué de Mézin, demande sur quel prix sera appliqué la hausse de 0,07 €, sur le prix unique de l'eau de 2,60 € prévu dans la stratégie de prix unique ?

Le Directeur indique que non, l'augmentation sera appliquée sur les prix pratiqués actuellement sur tous les usagers de la régie EAU47 dès le 1<sup>er</sup> mars ou dès que la délibération prise ce jour sera exécutoire. Il précise que cette augmentation de 0,07 € correspond à la baisse appliquée sur les tarifs de l'ex Sud d'Agen en 2021, soit environ 8 € par an.

Monsieur TOURNADE, délégué du Laussou, souhaite savoir s'il n'est pas envisageable d'équiper nos stations de systèmes plus autonomes afin de maîtriser les coûts énergétiques. Le Directeur précise que la station d'épuration de Clarens a été équipée de panneaux solaires, des ombrières solaires sont également installées sur le parking de la régie de Nérac. Sur les grosses usines d'eau potable comme celle de Pinel, il faudrait beaucoup trop de panneaux (1 100 kw), par contre sur les plus petites installations, c'est envisageable.

Madame LENSEIGNE, déléguée de Moncrabeau, demande si la tarification sociale pourrait être mise en place.

Madame la Présidente rappelle que le Syndicat EAU47 a fait le choix de participer au Fonds de Solidarité pour le Logement par le biais de convention avec le Département du Lot et Garonne. Il y a quelques années, un calcul de tarifs à la baisse avait été fait et le résultat n'était pas probant, les bénéficiaires étaient perdant par rapport aux aides du FSL. De plus, certains secteurs disposent de chèques eau.

Le Directeur précise que les collectivités qui s'étaient engagées dans la mise en place d'un tarif social de l'eau font marche arrière. Dans les grandes villes qui l'ont expérimenté, aucune tendance nette de réelle aide n'a été dégagée.

Madame LENSEIGNE propose de prévoir peut-être un tarif moins élevé pour celui qui consomme moins et plus pour les autres, ceux qui ont une piscine par exemple. Les consommations seraient moins importantes.



TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

# DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

## 6. Protocole d'achèvement du contrat de délégation de service public Eau Potable de Bias

- Contrat VEOLIA, échéance au 31 décembre 2017
- PV contradictoire de remise des ouvrages établi le 27 décembre entre AGUR et VEOLIA

Quitus du contrat en €	En faveur d'EAU47	En faveur de VEOLIA
Participation sur travaux	0	9 347
Créances irrécouvrables	0	140
Redevance Prélèvement	0	5 402
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>14 889</b>
<b>Solde</b>	<b>14 889</b>	

## 7. Avenant n°4 au contrat de DSP Eau Potable du Sud de Marmande avec VEOLIA

- Redéploiement du programme de renouvellement en vue de l'échéance au 31 décembre 2022
- Remplacement du renouvellement de 19 vannes par le renouvellement d'un stabilisateur de pression et de 11 branchements
- Valeur réaffectée : 14 250 € H.T.



·TOUT POUR L'EAU, L'EAU POUR TOUS

**FONCIER**

## 8. Bilan des cessions et acquisitions foncières en 2021

### ACQUISITIONS

Opération	Commune	Adresse	Ref. cad.	Vendeur	Acquéreur	Montant	Contenance	Signature acte
Terrain pour station de pompage	PINDÈRES	« La Grande Verrerie »	AD 509	Mme LACOSTE	EAU47	525€	00a 63ca	27/01/21
Terrain pour station d'épuration	FOURQUES S/ GARONNE	« La Gardole »	C 862 et C 874	Mr et Mme DURANTHON	EAU47	10 000€	21a16ca	22/11/21
Terrain pour station d'épuration	SAUMÉJAN	« Le Bourg »	B 308	SARL BERMINE	EAU47	13 405€	26a81ca	09/12/21

### ÉCHANGES

Terrain régularisation emprise château d'eau	FRANCECAS	« St Caprais »	Acquisition de B 859  Cession de B 468	EAU47	Mr DI GUISTO	15€	02a40ca	22/06/21
--	-----------	----------------	--	-------	-----------------	-----	---------	----------



# QUESTIONS DIVERSES